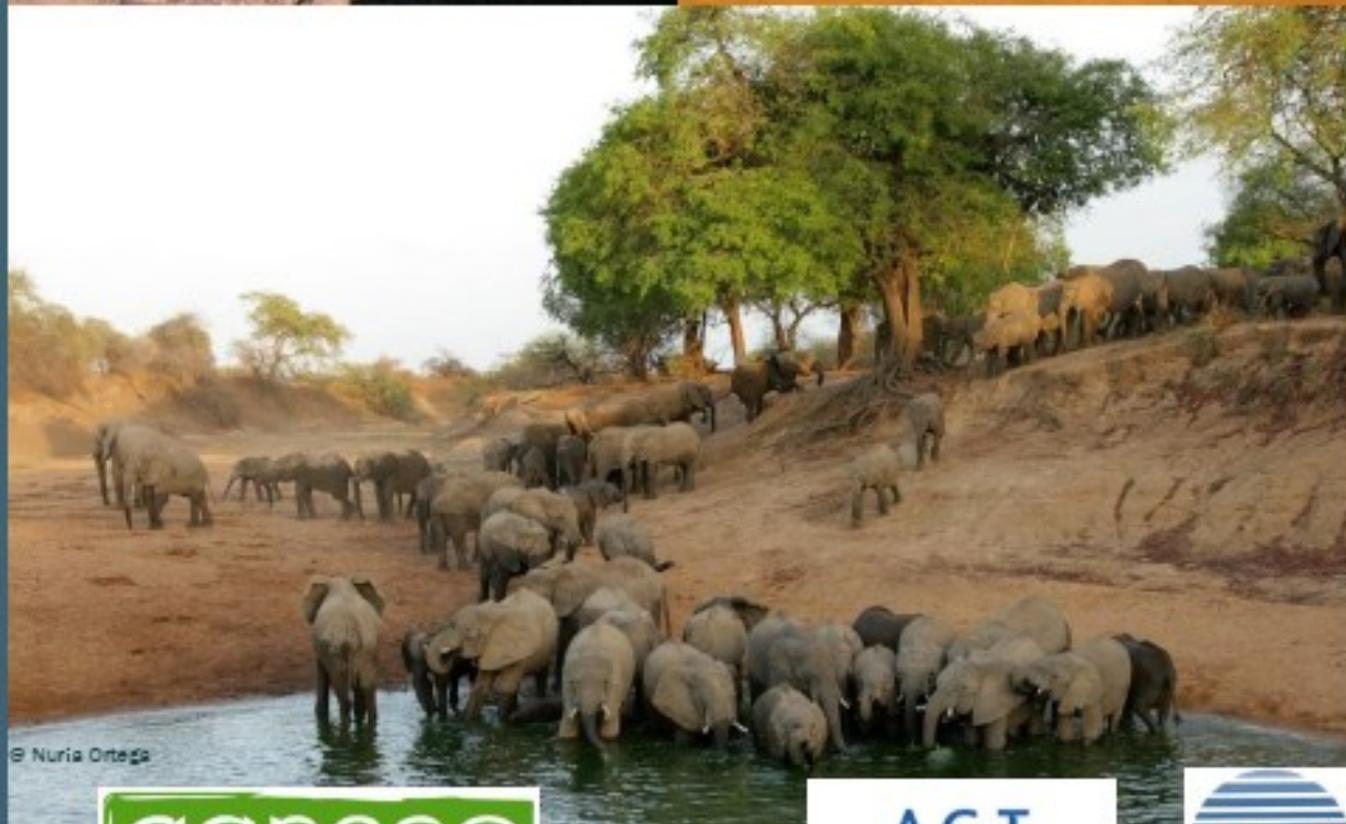


Programme d'appui à la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad

Assistance technique d'appui à la mise en œuvre du programme APEF
Contrat N° FED/2019/406-764

Rapport d'activités semestriel N. 3
Juin 2020 – Novembre 2020



© Nuria Ortega



en partenariat avec



et





***Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et
Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF)
financé par l'Union européenne***

Contrat FED/2019/406-764

Rapport technique semestriel n°3
Période : juin - novembre 2020



Table des matières

Acronymes	4
Résumé exécutif	5
1. Introduction.....	7
2. Activités mises en œuvre et progrès sur les résultats attendus.....	8
2.1. Résumé des prestations délivrées pendant la période 1er juin – 30 novembre 2020	8
2.2. lancement et mise en œuvre des missions d'appui court terme	8
1.2.1 Révision du corpus législatif et réglementaire concernant la conservation	8
1.2.2 Préparation de la stratégie de conservation de l'autruche au Tchad	10
1.2.3 Préparation de la mission pour la rédaction de la stratégie nationale lutte anti-braconnage (LAB) au Tchad	11
1.2.4 Préparation de la Newsletter APEF.....	12
1.2.5 Préparation des TdR pour la création de la base de données biodiversité du MEP	13
2.3. Renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEP et des comités provinciaux d'actions (CPA)	13
2.4. Révision de l'avenant au devis programme	15
2.5. Supervision des activités mises en œuvre par les opérateurs financés par APEF	15
2.6. Autres activités techniques.....	16
2.7. Participation à ateliers, missions sur le terrain et téléconférences.....	18
3. Résultats du troisième semestre d'AT APEF	22
4. Suivi du plan de travail proposé dans la méthodologie	29
5. Suivi des activités en cours (3em semestre) et planification pour décembre 2020 – mai 2021 (4em semestre)	34
Annexe 1 – TdR de la mission pour la création de la newsletter du Programme APEF	35
Annexe 2 – TdR de la mission pour l'élaboration de la stratégie nationale LAB au Tchad	39
Annexe 3 – TdR de la mission pour la création d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre du Programme APEF	45
Annexe 4 – Guide des Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination	49

Table des figures

<u>Figure 1 Atelier de validation du rapport diagnostic, Maïlao 1-3 septembre 2020</u>	10
<u>Figure 2 : Enquête dans la zone de Ati pour la récolte des données sur la présence de l'autruche</u>	11
<u>Figure 3 : Screenshot d'une page de test de la future newsletter APEF</u>	12
<u>Figure 4 : Rencontre de l'AT2 avec la délégation de l'environnement à Mongo</u>	14
<u>Figure 5 : Atelier de pré-validation du plan de gestion des lacs Ounianga</u>	15
<u>Figure 6 : Réunion de décembre 2020 à Am Timan avec les membres du CPA du Salamat</u>	17
<u>Figure 7 : Participation de l'équipe APEF et des AT à la cérémonie de lancement de la formation des écogardes à la Reserve de l'Ennedi.</u>	20
<u>Figure 8 : Rencontre avec l'association des agriculteurs de Faya, un des bénéficiaires des activités mises en œuvre par le consortium SOSSIF dans la province de Borkou.</u>	20
<u>Figure 9 : Le troupeau d'environ 250 éléphants repéré au mois d'août 2020 le long du fleuve Chari, à 10 km de Ndjamen (photo Jaime Dias, WFC). Il pourrait représenter le 2^e troupeau d'éléphants de savane en termes de taille de toute l'Afrique centrale</u>	

Acronymes

AAP	Appel à Propositions
AMCC TCHAD	Alliance Mondiale pour le Changement Climatique au Tchad
APEF	Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles
APN	African Parks Network
AT	Assistance Technique
ATD	Assistance Technique de Démarrage
ATP1	Assistant Technique Principal 1
ATP2	Assistant Technique Principal 2
BSB Yamoussa	Bi National Sena Oura-Bouba Ndjidda Yamoussa
CDA	Comités Départementaux d'Actions
CF	Convention de Financement
CCN	Cellule de Coordination Nationale
CNPE	Centre National pour la Protection des Eléphants
CRA	Comités Régionaux d'Actions
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
CT	Court Terme
CTR	Comité Technique Restreint
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DCLCCF	Division de la Chasse et de la Lutte Contre la Criminalité Faunique
DP	Devis Programme
DPP	Devis Programme Pluriannuel
GEFZ	Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
GFF	Garde Forestière et Faunique
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MEEP	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MO	Maitrise d'Oeuvre
MOD	Maitrise d'Oeuvre Déléguée
PACT	Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad
PANA	Programme National d'adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Eléphant
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PIB	Produit Intérieur Brut
PNZ	Parc National de Zakouma
POROA	Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
SCF	Sahara Conservation Fund
SE	Suivi évaluation
S-FED	Services FED de l'ON (ex PAON)
SOSSIF	SOS SAHEL International France
TdR	Termes de Référence
UE	Union européenne
WC	Wings for Conservation

Résumé exécutif

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est régi par la convention de financement n°TD/FED/039-048 signée le 11 avril 2017 entre la République du Tchad et la Commission européenne. Il a pour objectif spécifique de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et des écosystèmes fragiles du Tchad à travers 3 résultats :

- **Résultat 1 - Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel** : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées.
- **Résultat 2 - Grand écosystème fonctionnel de Zakouma** : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma est développé et mis en œuvre de manière concertée.
- **Résultat 3 - Patrimoines sahélo-sahariens** : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Le programme, avec une période opérationnelle de 60 mois, est mis en œuvre via une cellule de coordination nationale composée d'un coordonnateur et de 5 cadres (Responsable administratif et financier, expert suivi-évaluation, expert communication et de 2 chargés provinciaux de suivi et coordination) ainsi que de personnel d'appui.

La coordination, mobilisée après la signature de la convention de financement, a bénéficié pendant près de 2 années d'une assistance technique de démarrage qui a appuyé l'élaboration d'un devis de démarrage et du devis programme pluriannuel pour le lancement d'activités prioritaires. Le contrat de l'Assistance technique à APEF a été signé en juin 2019 pour une période de 48 mois et l'équipe des 2 experts permanents a été mobilisée le 12 juin 2019. Ce rapport couvre le troisième semestre d'AT, pour la période de juin à novembre 2020.

Le semestre a été caractérisée par :

- a) La continuation de la mission des experts court terme (CT) lancée pendant la première année d'assistance technique (AT) pour la révision juridique du corpus législatif et réglementaire pour la conservation au Tchad, avec notamment la tenue en septembre 2020 de l'atelier pour la validation du diagnostic/état des lieux, ainsi que le démarrage de la préparation du projet de la nouvelle loi.
- b) Le lancement en novembre de la mission de l'expert CT pour la préparation de la stratégie nationale de conservation de l'autruche (initialement prévue en mars 2020 mais reportée en raison de la pandémie de Covid-19),
- c) La pandémie de Covid-19, et notamment la fermeture des frontières internationales entre mars et août, a obligé le programme à un ralentissement de la préparation de certaines missions programmées pour le semestre :
 - mission pour la préparation de la stratégie nationale LAB,
 - activités préparatoires à la création de l'Agence Tchad Nature,
 - mission pour la préparation d'une base de données de suivi en ligne des activités de APEF et de la conservation en général au Tchad.

Le quatrième Comité de Suivi Opérationnel APEF s'est réuni le 9 septembre 2020 à Ndjamena et le premier Comité de Pilotage du programme, initialement planifié pour début mars et reporté pour l'impossibilité de tenir des réunions au début de la pandémie, s'est tenu à Ndjamena le 28 juillet 2020.

En termes de livrables des activités menées, plusieurs documents clef ont été produits :

- i) le rapport révisé, après les feedbacks récoltés lors de l'atelier de septembre 2020, de la phase de diagnostic/état des lieux préparatoire à la révision du corpus législatif et réglementaire concernant la conservation. La validation de ce rapport de diagnostic était instrumentale pour avancer vers la préparation du projet de la nouvelle Loi.
- ii) Le draft de la structure de la nouvelle Loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.
- iii) La conception de la nouvelle Newsletter du programme APEF.
- iv) Le rapport préliminaire de la mission pour la préparation de la stratégie nationale de conservation de l'autruche.

La CN APEF a démarré des activités pour la redynamisation du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE). Un projet pour relancer cette structure a été finalisé avec la DCFAP et présenté aux principaux partenaires œuvrant pour la protection des troupeaux d'éléphants au Tchad.

Le premier draft des lignes directrices pour une subvention en gré à gré en faveur de l'ONG Noé pour la protection de la RFBL a été élaboré, avec l'objectif de lancer cette action pendant le premier semestre 2021.

Enfin, les actions de renforcement des capacités des services déconcentrés du MEP et des comités provinciaux d'actions (CPA) ont démarré, afin d'assurer l'existence et le fonctionnement des cadres de concertation et un dialogue multisectoriel pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement. Dans le cadre des activités de cette composante du Programme, l'AT APEF, en étroite collaboration avec l'opérateur du GEFZ APN, a organisé des sessions de travail avec les services déconcentrés de l'Etat afin de créer des Comités de Suivi des activités du programme APEF, au sein des CPA des deux provinces.

1. Introduction

Le présent rapport, qui couvre la période du **1er juin au 30 novembre 2020**, décrit les activités entreprises en rapport avec les résultats attendus de l'assistance technique au Programme APEF.

Selon les termes de référence de la mission, les services d'assistance technique ont pour objectif de garantir la bonne mise en œuvre de la convention de financement du Programme APEF.

L'assistance technique en appui à la cellule de la coordination nationale (CCN) du programme APEF intervient, à Ndjamena ainsi qu'au niveau du terrain dans les zones d'intervention du programme, à travers des experts long terme et court terme, afin d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- 1) Suivre et accompagner, la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités en matière de gouvernance, de stratégie de conservation, de performance des dispositifs règlementaires et institutionnels, de budgétisation, de dialogue transversal et de coordination intersectorielle (*résultat 1 du programme APEF*) ;
- 2) Promouvoir une approche intersectorielle du développement territorial intégrant la conservation, dans les régions concernées par le *résultat 2 (GEFZ)* et le *résultat 3 (Patrimoines sahélo-sahariens)*, et appuyer les services déconcentrés du Ministère en charge de l'environnement et des différents Ministères impliqués ainsi que les acteurs régionaux, dans la mise en place des dispositifs de coordination et de planification régionale concertée, et dans la mise en œuvre et le suivi des actions du programme.

En relation avec ces objectifs, les principaux résultats attendus par l'AT sont :

- R1 – appui à la CCN dans le pilotage de toutes les activités du programme APEF, la révision du cadre juridique et réglementaire de la politique de conservation, l'identification et la mise en œuvre d'outils et de mécanismes de financement viables et redevables ;
- R2 - le renforcement de la performance des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage ;
- R3 - une meilleure intégration de la conservation dans les politiques nationales et locales de développement et d'aménagement du territoire dans les régions concernées par les Résultats 2 et 3 de la CF (modèle de gestion intégrée et concertée des ressources naturelles et des habitats et de cohabitation homme-faune) ;
- R4 - le renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEEP, des Comités Régionaux d'Actions (CRA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) permettant d'assurer des cadres de concertation, et un dialogue multisectoriel et d'action durables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement.

2. Activités mises en œuvre et progrès sur les résultats attendus

2.1. RESUME DES PRESTATIONS DELIVREES PENDANT LA PERIODE 1ER JUIN – 30 NOVEMBRE 2020

Expertise	Nom des experts	cat.	HJ prévus au contrat		prestations période antérieure		Prestations sur la période												total presté période		total presté au 30/11/2020		solde	
							Jun-20		Jul-20		Aug-20		Sep-20		Oct-20		Nov-20							
							senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior	senior	junior						
A.1 Prestations experts long terme			1.760	0	351	0	44	0	45	0	39	0	17	0	48	0	30	0	223	0	574	0	1.186	0
Chef de mission	A. Ghiurghi	senior	880	0	176	0	22	0	23	0	19	0	8	0	25	0	9	0	106	0	282	0	598	0
Expert 2	M. Ahmat	senior	880	0	175	0	22	0	22	0	20	0	9	0	23	0	21	0	117	0	292	0	588	0
A.2 Prestations experts court terme			500	200	110	25	0	1	0	1	0	2	2	6	0	1	10	1	12	10	122	35	378	165.0
quantités engagées			188	51																			312	149.0
bilan organisationnel	JM Noiraud	senior	43	0	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43	0	0	0
bilan organisationnel	R. Calaque	senior	37	0	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	0	0
révision juridique	A. Guignier	senior	60	0	30	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	0	6	0	36	0	24	0
révision juridique	A. Adoumbaye	junior	0	51	0	25	0	0,5	0	0,5	0	2	0	6	0	0,5	0	0	0	10,0	0	35,0	0	16,0
stratégie nat. Autruches	T. Rabeil	senior	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0	5	0	25	0
newsletter	K. Trochu	senior	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	17	0

2.2. LANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'APPUI COURT TERME

Deux missions d'appui court terme avaient été lancées les semestres précédents.

La mission bilan organisationnel du MEEP et de la DCFAP s'est achevée le semestre précédent avec validation du livrable présenté au ministère en février 2020 avec le concept Tchad Nature (voir rapport semestriel n°2).

La mission « Révision du corpus législatif », démarrée au cours du trimestre précédent, s'est poursuivie pendant cette période.

Les TdR d'autres expertises court terme ont été préparés et avec l'objectif de missions lancées au cours du semestre suivant. Les missions d'appui ont été retardées entre mars et août du fait de la fermeture des frontières internationales du Tchad suite à la pandémie de Covid-19.

Quelques prestations ont cependant eu lieu à distance, notamment par l'experte internationale juriste lors de la tenue de l'atelier de 2 jours pour la validation du diagnostic.

Il importe de souligner qu'en fonction de l'évolution de la pandémie, les prestations court terme risquent fort de continuer à être perturbées du fait de l'obligation de quarantaine imposée aux voyageurs à leur arrivée au Tchad, mesure tout à fait justifiée par les contraintes sanitaires mais qui minimise la portée et l'efficacité d'une mission de courte durée.

Les TdR des expertises sont toujours préparés en étroite collaboration avec la CCN et validés par le Comité Technique Restreint (CTR) du MEEP avant d'être transmis avec les CV des experts pressentis pour validation par le SFED avec copie à la DUE.

1.2.1 Révision du corpus législatif et règlementaire concernant la conservation

L'objectif de cette expertise (2 experts juristes, 1 senior et 1 junior) est de :

- i) dresser l'état des lieux du corpus législatif et réglementaire dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des aires protégées au Tchad, et
- ii) proposer la révision des textes concernés permettant une application plus efficace et plus complète de la loi dans ces domaines et en ligne avec la réforme institutionnelle du secteur AP/biodiversité en train d'être développée dans le pays.

Le démarrage de la mission a été effectif à partir d'octobre 2019 avec la revue documentaire assurée par l'expert junior. La première mission au Tchad de l'équipe au complet s'est déroulée en décembre 2019, suivie d'une seconde mission au Tchad en février 2020 (voir rapport semestriel n°2 avec description des résultats de ces 2 missions et livrable remis pour le diagnostic posé avec les recommandations proposées).

Pour rappel, au cours de ses travaux, outre une consultation élargie des parties prenantes nationales, l'équipe d'experts a été en contact avec 2 autres initiatives financées par l'UE pouvant avoir des interactions au Tchad avec APEF pour la révision du corpus juridique et la proposition de nouveaux textes de loi : il s'agit i) du programme RESSOURCE, intégré au programme Sustainable Wildlife Management (SWM) et mis en œuvre par la FAO et ii) du programme mis en œuvre par UNODC intitulé « Renforcement des capacités nationales et régionales des forces d'application de la loi, des procureurs et du système judiciaire et renforcement de la coopération entre les États membres de la CEEAC pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic illicite des ressources naturelles ».

Dans la recherche de synergies entre les différentes initiatives, une collaboration entre la mission juridique de APEF et la FAO, en particulier, prévoit qu'un expert recruté dans le cadre de projet RESSOURCE travaillera en étroite collaboration avec la mission mobilisée par l'AT APEF afin de préparer au moins 2 textes d'application de la nouvelle Loi correspondant.

A la fin de la deuxième mission, une réunion de restitution des résultats préliminaires du diagnostic avait eu lieu à Ndjamena le 13 février avec la participation de la DUE et de plusieurs directions du MEEP (DCFAP, DAJC, DGTRFFP, DFLCD, DPDA) y compris les membres du comité de révision des textes du ministère. Le rapport peut être téléchargé du lien suivant :

<https://vcloud.agreco.be/owncloud/index.php/s/WbWCN8W2jgwCMtZ> (mot de passe : APEF-Juridique1).

En septembre 2020 les experts mobilisés pour cet appui CT ont organisé et animé un atelier de 2 jours pour la validation du rapport diagnostic, avec une participation à distance de l'experte internationale. Le rapport présentait différentes options possibles pour la révision de la Loi 14/2018. L'objectif était de procéder à un examen conjoint du rapport sur l'état des lieux du cadre juridique de la conservation de la nature au Tchad et de s'accorder sur l'option finale qui devrait guider les experts dans la préparation du projet de loi.

Entre septembre et novembre 2020 les consultants ont travaillé à la rédaction du projet de la nouvelle loi. Une proposition de nouvelle structure de la loi a été soumise à APEF en novembre et partagée avec le MEP et le staff de projet RESSOURCE pour validation.



Figure 1 Atelier de validation du rapport diagnostic, Maïlao 1-3 septembre 2020

1.2.2 Préparation de la stratégie de conservation de l'autruche au Tchad

L'objectif de cette activité est de dresser un premier état des lieux de la population des autruches au Tchad. Une carte préliminaire de la présence possible d'autruches au Tchad a été ébauchée en septembre 2019. Cependant, ces informations sont incomplètes, ou obsolètes et proviennent de sources non officielles. Il est donc nécessaire de collecter des données primaires sur le terrain afin de disposer d'une image actualisée de la répartition actuelle de l'autruche dans le pays. Sur la base des informations collectées sur le terrain, une stratégie nationale pour la conservation à long terme de l'autruche au Tchad sera élaborée.

Les TdR de cette expertise (durée 4 mois ; 1 expert senior en gestion et conservation des espèces pour 26 jours, accompagné par des techniciens de la DCFAP- voir en annexe 2), ont été préparés par l'AT et validés par le MEEP en février 2020. La mission de l'expert, qui prévoit plusieurs semaines de récolte de données sur le terrain, initialement planifiée pour mars 2020 et reportée du fait de la fermeture des frontières du pays pour la pandémie Covid-19, a dû attendre la fin de la saison des pluies pour être finalement lancée en novembre 2020.

Pendant la première phase de l'expertise, l'expert mobilisé, Thomas Rabeil, s'est concentré sur la collecte de données et la compilation de l'information existante (articles scientifiques, rapports techniques, littérature grise), ainsi que sur l'élaboration des questionnaires pour les enquêtes à mener sur le terrain. Une réunion de briefing avec APEF et DCFAP a été organisée pour s'accorder sur la méthodologie et valider le questionnaire. Deux cadres de la DCFAP ont accompagné l'expert pendant la première mission et ont ainsi été formés à la compilation des questionnaires de terrain.

Pendant le mois de janvier 2021 les deux experts de la DCFAP, sous la supervision de l'AT1, et avec un suivi à distance de l'expert CT, continueront la récolte de données et le consultant analysera ensuite les résultats obtenus grâce aux questionnaires. En février, un premier draft de la stratégie sera élaboré et partagé avec les partenaires clés (DCFAP, APEF, APN et SCF) afin de récolter leurs commentaires.

Une seconde mission de l'expert international est prévue en début mars 2021 pour préparer et tenir l'atelier de validation de la stratégie nationale et intégrer les commentaires finaux.



Figure 2 : Enquête dans la zone de Ati pour la récolte des données sur la présence de l'autruche

1.2.3 Préparation de la mission pour la rédaction de la stratégie nationale lutte anti-braconnage (LAB) au Tchad

L'objet global de l'expertise est de contribuer au renforcement de la performance et de la durabilité des dispositifs institutionnels nationaux existants en matière de LAB. L'objectif spécifique de cette activité est de rédiger la stratégie nationale à long terme de la lutte anti-braconnage au Tchad.

Une première expertise internationale réalisée dans le cadre de APEF en 2019-2020 (sur devis-programme), a permis d'établir un état des lieux de la LAB au Tchad et d'élaborer des propositions d'actions urgentes et de renforcement. L'intervention avait comme objectif déclaré de contribuer à l'élaboration de la future Stratégie nationale de lutte anti-braconnage au Tchad.

Cette expertise s'est terminée en janvier 2020 avec une session de restitution des résultats et la remise du rapport final. Les principales conclusions de l'étude « Etat de lieux de la lutte anti-braconnage au Tchad » ont permis de mettre en évidence :

- Un faible pilotage du ministère ;
- le niveau de protection de la Faune et des AP n'est pas toujours pertinent ;
- l'organisation structurelle de la chaîne LAB entraîne de nombreux dysfonctionnements ;
- que la montée en puissance du CGFF n'est pas encadrée ;
- les faiblesses des structures LAB.

Cette expertise CT à mobiliser par APEF s'appuiera sur les conclusions et recommandations présentée dans le cadre de l'étude précédente, qui ont été validées par le MEP et ses partenaires, afin de les intégrer dans la stratégie nationale LAB à proposer.

Les TdR de cette mission ont été préparés par l'AT APEF et soumis au Comité Technique Restreint (CTR) en septembre 2020 et, après une révision qui a intégré ses commentaires, la version finale des TdR a été approuvée par le MEP en novembre 2020. Elle sera soumise en début de prochain semestre au Service FED pour validation des TdR et des experts proposés avant mobilisation de l'équipe.

1.2.4 Préparation de la Newsletter APEF

Objectif de cette expertise CT (prévoyant 1 expert senior pour 18 jours) est de créer la newsletter du Programme APEF, de former l'équipe APEF dans son utilisation et mise à jour, et de fournir un support technique pour la préparation et mise en ligne des éditions bimestrielles.

Des TdR ont été préparés en étroite collaboration avec la coordination APEF et notamment son expert communication, et validés par le service FED en novembre 2020.

La newsletter sera conçue suivant une charte éditoriale précise et avec un format adapté à une visualisation sur ordinateur aussi bien que sur smartphone. Elle proposera des rubriques fixes avec une réelle plus-value informationnelle, qui seront mises à jour et envoyées tous les deux mois à ses destinataires. Afin de la rendre attrayante, la newsletter présentera un résumé de l'information, avec des images et avec un lien « pour en savoir plus ».



Figure 3 : Screenshot d'une page de test de la future newsletter APEF

Une plateforme d'e-mailing professionnelle (SendinBlue) sera utilisée. Cette plateforme a l'avantage de proposer des statistiques pour chaque campagne d'envoi : taux de délivrabilité, taux d'ouverture, taux de clics,

taux de désabonnement, etc. APEF pourra donc analyser l'efficacité de ses newsletters, notamment en termes de génération de trafic vers son site web.

Chaque lien et image du message sera aussi encodé afin de permettre un suivi du comportement des lecteurs à l'ouverture de la lettre (toutes les ouvertures et tous les clics de chacun des destinataires sont comptabilisés). Le rapport généré mettra en lumière les thèmes et rubriques de la newsletter qui auront suscité le plus d'intérêt; cela permettra ainsi d'orienter les sujets, de revoir la disposition des informations présentées, etc.

L'activité a démarré en décembre 2020 et la sortie de la première édition de la newsletter est prévue en janvier 2021.

1.2.5 Préparation des TdR pour la création de la base de données biodiversité du MEP

Le Programme APEF, en collaboration avec le projet « Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables » (AMCC-Tchad), mettra à jour le système existant développé par l'AMCC afin de permettre au MEP, et notamment à la DCFAP, d'avoir une base de données qui puisse héberger et d'intégrer en même temps les indicateurs de la biodiversité et ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques et d'utiliser de manière durable cette base de données pour le suivi-évaluation de ses activités.

Les objectifs de l'expertise sont, i) d'actualiser la base de données AMCC-Tchad déjà existante, de manière qu'elle puisse intégrer, afficher et sortir les informations, les données et les indicateurs du Programme APEF et d'autres projets sur la biodiversité au Tchad ; ii) former le Responsable de suivi-évaluation du Programme APEF et deux cadres de la DCFAP, en tant qu'administrateurs, à l'utilisation de la base de données dans tous ses aspects : saisie des données, récupération de données, etc.

Les TdR de cette expertise, qui prévoit la mobilisation d'un expert senior pour 25 jours, ont été préparés par l'AT1 et soumis en novembre au CTR pour approbation. Le démarrage de la mission est programmé au cours du prochain semestre, après validation des TdR et du Cv de l'expert par le S-FED.

2.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES DECONCENTRES DU MEP ET DES COMITES PROVINCIAUX D'ACTIONS (CPA)

Cette activité menée principalement par l'AT2, permet d'assurer l'existence et le fonctionnement des cadres de concertation et un dialogue multisectoriel et d'action durable, pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement.

L'AT2, en collaboration avec le chargé de suivi et coordination APEF à Am Timan et Mongo, a organisé des sessions de travail avec les services déconcentrés de l'Etat afin de créer des Comités de Suivi des activités du programme APEF, au sein des CPA des deux provinces.

Au cours de ces sessions de travail avec les membres du CPA, en collaboration avec le staff de APN, ont été présentés les objectifs du programme APEF et la nécessité au regard des enjeux de la conservation dans le Grand Ecosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ) de mettre en place des comités spécifiques pour le Suivi

des activités du programme, avec l'objectif de coordonner les différentes interventions dans cet espace ayant un impact sur la conservation.



Figure 4 : Rencontre de l'AT2 avec la délégation de l'environnement à Mongo

Au cours du deuxième semestre 2020, l'AT2 a tenu trois rencontres avec les membres des CPA et les autorités des provinces du Salamat et du Guéra et ce au cours de trois missions distinctes.

La première mission effectuée du 23 au 28 juin 2020 avait pour objectif de :

- Présenter les chargés provinciaux de suivi et coordination des actions du Programme APEF pour les provinces du Guéra et du Salamat aux autorités locales et aux membres du CPA ;
- Présenter le programme APEF (enjeux, objectifs, organisation et mode de mise en œuvre) en mettant l'accent sur le Résultat 2 (GEFZ) et particulièrement le mode opératoire prévu pour sa réalisation aux autorités locales et aux membres du CPA.

Deux autres missions conduites par l'AT2 au mois de novembre et décembre 2020 avaient pour objectif de mettre en place les Comités Provinciaux de suivi et coordination au Guéra et du Salamat, structures de suivi et coordination créés au sein des CPA des deux provinces du GEFZ.

Pendant les missions l'AT2 a pu, i) mettre à jour les membres du CPA et les acteurs de la biodiversité sur les avancées de la mise en œuvre du Programme APEF ; ii) sélectionner les acteurs clés et mettre en place les comités provinciaux de suivi et coordination dans les provinces du Guéra ; iii) participer à un atelier provincial sur les orientations et les priorités de la conservation et du développement durable dans le GEFZ organisé par APN ; iv) travailler avec les 2 chargés de suivi et coordination de la CN APEF basés dans les provinces à la préparation des arrêtés de créations des 2 Comités de suivi provinciaux.

2.4. REVISION DE L'AVENANT AU DEVIS PROGRAMME

Le programme APEF a démarré mi 2017, avec un Devis-Programme (DP) de démarrage (20/10/2017 au 19/02/2018) et un devis-programme pluriannuel (DPP) couvrant la période du 1/07/2018 au 30/09/2023. Après plusieurs mois, il était nécessaire d'actualiser le DPP au regard de nouveaux développements et orientations souhaitées par l'administration, pour autant que les révisions entrent dans le cadre de la convention de financement régissant le programme APEF.

Au cours de plusieurs séances de travail de la CN APEF et de l'AT, et en étroite collaboration avec le MEP et la DCFAP, la demande d'avenant a été revue (avec entre autres, l'objectif d'introduire une ligne qui permet l'attribution de subventions à des opérateurs pouvant appuyer la planification, protection et gestion des AP et des écosystèmes fragiles) et soumis au S-FED en avril 2020. La demande a été approuvée en juillet 2020, ce qui permettra, entre autres à la CN APEF, d'attribuer des nouvelles subventions en régie à des nouveaux opérateurs pour la gestion des aires protégées ou la protection de la biodiversité.

2.5. SUPERVISION DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES OPERATEURS FINANCES PAR APEF

Suivi des activités des opérateurs APEF.

Les deux AT à la coordination APEF ont contribué à la révision des rapports techniques des opérateurs APEF, notamment le rapport annuel de SOSSIF et le draft du plan de gestion de Lacs Ounianga (réalisé par UICN), et au suivi des activités sur le terrain (voir « Missions de terrain » ci-dessous).



Figure 5 : Atelier de pré-validation du plan de gestion des lacs Ounianga

Ils ont également participé à la révision des TdR pour le recrutement, par SOSSIF, des experts en charge de la rédaction du plan de gestion des lacs Ounianga et, une fois l'activité démarrée, à la révision du premier draft dudit plan.

Enfin, ils ont contribué à la finalisation des TdR pour le recrutement de l'expert qui devra préparer le plan de gestion des Palmerais de Faya et Kirdimi.

Un contact permanent avec le staff de APN, SOSSIF et UICN, avec de fréquentes rencontres, est maintenu par les deux AT à la coordination APEF.

2.6. AUTRES ACTIVITE TECHNIQUES

Mise à jour des Fiches Descriptives Ramsar du Tchad

Les TdR pour la mise à jour des Fiches Descriptives Ramsar (FDR) des zones humides du Tchad ont été finalisés avec le Point Focal Ramsar au Tchad. Cette activité, menée par des techniciens du MEP avec le soutien financier et technique de APEF, prévoit :

- la collecte sur le terrain des informations et données nécessaires qui constituent les différents attributs pour affiner la précision des cartes des zones Ramsar du Tchad ;
- la réalisation de 6 cartes d'occupation de sol des sites Ramsar du Tchad ;
- la compilation des données sur le système d'information online des sites Ramsar (SISR)

Le travail devait démarrer au mois d'avril 2020, mais a été reporté du fait de l'impossibilité des experts et techniciens en provenance de la capitale de circuler librement dans les provinces à cause de la pandémie de covid-19. L'activité a finalement démarré en novembre 2020, après la saison des pluies, avec la sélection des équipes de la DCFAP qui mèneront les missions sur le terrain, et avec la rédaction de la méthodologie et conception des outils de collecte de données.

Appui à la préparation de la subvention APN GEFZ

Les AT ont participé à l'évaluation de la proposition technique et financière soumise par APN pour l'attribution de la « Subvention n°2 pour la mise en œuvre d'une partie des activités du résultat R2.A5 de la zone périphérique du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (ZP/GEFZ) ». Plusieurs rencontres ont été organisées avec la DUE, le S-FED et APN au cours du processus de négociation et en vue de revoir et finaliser la méthodologie et le budget proposés.

Appui à la revitalisation du Centre National de Protection des Eléphants (CNPE)

Le Centre National de Protection des Eléphants est un service de la Division de la chasse et de la lutte contre la criminalité faunique (DCLCCF) de la DCFAP/MEP créé en 2013 avec le support de APN.

Le Plan d'Action National pour l'éléphant (PANE) du Tchad (2018-2027), document qui rassemble les efforts collectifs du Gouvernement tchadien et de ses partenaires, prévoit une série d'actions devant être mises en œuvre pour protéger et conserver les populations d'éléphants au Tchad. Il est mentionné que ces activités seront mises en œuvre par le CNPE. Cependant le CNPE depuis que son fonctionnement n'est plus financé par APN, connaît un déclin résultant d'un manque d'organisation interne, ayant pour conséquence, un retrait de l'appui des partenaires techniques et financiers. Depuis 2017, toutes ses activités sont à l'arrêt.

Entre juillet et novembre 2020, APEF a appuyé la DCFAP dans la rédaction d'un projet de revitalisation du CNPE. Ce projet prévoit des étapes et une série d'activités sur 2 ans pour relancer cette structure. Les premières activités seront de réfectionner et rééquiper les bureaux du centre, pour ensuite former le staff du CNPE et reprendre le suivi des troupeaux d'éléphants qui se trouvent en dehors des aires protégées en délégation de gestion, et donc plus exposées au braconnage. La réactivation du système de suivi des éléphants se fera avec le soutien de l'AT et en collaboration avec les opérateurs partenaires.

Création des Comités de Suivi des activités APEF au sein des CPA du Guera et du Salamat

L'AT2 a facilité la mise en place et le fonctionnement de 2 Comités de suivi et de coordination à l'échelle du GEFZ : un (1) pour le Guera et un (1) pour le Salamat.

Des réunions de lancement des 2 comités ont été organisées, afin de définir leurs fonctions essentielles et leur mode de fonctionnement. L'AT2 a enfin facilité la sélection des membres des comités et assisté les chargés de suivi et coordination APEF dans la préparation des arrêtés du Gouverneur pour la création des comités dans le Guéra et dans le Salamat. Un « Guide des Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination » du Guera et du Salamat a été rédigé (annexe 4), comme outil d'aide à la décision dans la mise en place et le fonctionnement des Comité Provinciaux de Suivi et coordination (CPSC).

Ces structures sont mises en place au sein des CPA et visent à garantir que les activités entreprises par les partenaires du programme APEF sont :

- d'une part, conformes aux priorités/objectifs des présentes conventions de financement à savoir : l'Appui au développement territorial, à la gestion et la valorisation communautaire des ressources naturelles et des habitats en périphérie des aires protégées pour contribuer au développement du modèle intégré et concerté du grand écosystème fonctionnel de Zakouma ; et
- d'autre part, que ses activités sont mises en œuvre dans une perspective de durabilité dans le temps et dans l'espace.

Ces comités auront ainsi essentiellement deux fonctions : i) de suivi des activités mise en œuvre dans le cadre de APEF dans le GEFZ, et ii) de coordination entre les acteurs intervenant dans le GEFZ.

Préparation des lignes directrices de l'appel en attribution directe pour une subvention en faveur de la RFBL

Elaboration du 1er draft des lignes directrices pour une subvention en gré à gré en faveur de l'ONG Noé pour la protection de la RFBL.

L'action envisagée a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre d'une partie des activités du résultat R1 de la Convention de financement APEF, à savoir : « Le renforcement de la sécurisation de la Réserve au regard des menaces prioritaires dont notamment le braconnage des éléphants et de la grande faune ».

L'objectif spécifique de l'action sera d'appuyer le dispositif aérien et terrestre de surveillance et de suivi écologiques et, le maintien et la consolidation du processus de formation des agents de terrain en vue de

renforcer la sécurisation au regard des menaces prioritaires dont notamment le braconnage des éléphants dans la RFBL.

Appui à la préparation de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme APEF

Des séances de travail à distance, avec les experts du bureau d'études NIRAS sélectionné via le contrat-cadre SIEA lot 1, ont été dédiées à la planification de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme APEF. La programmation de la mission a été discutée et finalisée de manière conjointe et le rapport de démarrage de la mission revu pour une approbation technique avant acceptation de la DUE.

Prévue en mars 2020, la mission d'évaluation à mi-parcours au Tchad a été reportée à janvier-février 2021.

Amélioration de la visibilité d'APEF

Avec l'appui d'AGRECO au siège, une proposition d'intervention par APEF a été présentée pour les Journées Européennes du Développement (European Development Days - EDD) prévues à Bruxelles du 9 au 10 juin 2020.

Fin février 2020, un dossier pour un Lab-débat, c'est-à-dire une conversation entre partenaires dans une salle dédiée avec un panel de débatteurs sur un thème choisi, a été soumis aux organisateurs des EDD. Ce projet était présenté comme une initiative groupée entre APEF, APN, Noe Conservation et Sahara Conservation Fund. Le thème proposé pour le débat portait sur un modèle de gouvernance des AP au Tchad afin de valoriser le concept de Tchad Nature qui venait d'être proposé au ministre à la fin de la mission bilan organisationnel du MEEP et de la DFCAP.

Le 25 mai AGRECO était informé que la proposition de débat était retenue ; du fait de la pandémie de la Covid 19, cette manifestation a été reportée d'une année, au 15-16 juin 2021.

2.7. PARTICIPATION A ATELIERS, MISSIONS SUR LE TERRAIN ET TELECONFERENCES

Ateliers / Réunions

1. Premier COPIL APEF : programmé début mars et reporté en raison de la pandémie, il s'est tenu en juillet 2020. L'AT2 a participé au Comité à Ndjamena, tandis que l'AT1, devant l'impossibilité de rentrer au Tchad avant le 1er août du fait de la fermeture des frontières, a participé à distance.
2. Organisation et participation au 4eme CSO APEF, tenu le 9 septembre 2020 à Ndjamena.
3. Organisation et participation aux ateliers de restitutions des suivantes missions CT : i) Validation du rapport diagnostic du corpus législatif et réglementaire concernant la conservation ; ii) Première mission pour la préparation de la Stratégie de conservation de l'autruche au Tchad.
4. Réunion avec les experts SOSSIF/UICN, pour l'évaluation du draft du plan gestion lacs Ounianga.
5. Préparation et participation aux réunions hebdomadaires de coordination entre le programme APEF, la DUE et le S-FED.
6. Participation à la réunion avec DCFAP concernant la relance des activités du Centre National de Protection des éléphants (CNPE) avec l'appui du Programme APEF.

7. Participation aux réunions de validation des tests écrits et oraux et la supervision du test écrit et au processus d'interview de 5 candidats retenus pour le poste de responsable de Suivi & Evaluation du programme APEF.

Missions sur le terrain

Quatre missions de supervision ont été effectuées par les AT dans les provinces ainsi que plusieurs survols :

1. Visite de terrain de **3 jours à la Réserve de faune de Siniaka Minia et à l'Aouk**. Activité de suivi menée par l'AT1 avec APN afin de : i) évaluer les avancées des actions mises en œuvre par APN dans la RFSM (dans le cadre de la subvention APEF « Développement et mise en œuvre d'un modèle de conservation concertée du GEFZ » attribué à APN) ; ii) rencontrer l'équipe du Projet Aouk (subvention UE pour la mise en œuvre des résultats du programme ECOFAC 6 dans la zone transfrontalière Tchad-RCA-Soudan de l'Aouk) et échanger sur les activités préliminaires réalisées et sur la planification future.
2. Mission de l'AT2 dans les provinces du Guera et du Salamat pour l'installation des chargés de suivi et de coordination APEF. Séance de travail de présentation des Chargés provinciaux de suivi et de coordination et des objectifs du programme APEF aux Secrétaires Généraux des provinces du Guéra et Salamat et aux délégués provinciaux des ministères du secteur rural (Elevage, environnement, Agriculture), du plan et du Tourisme.
3. Mission au Guera de l'AT2 pour participer à l'atelier provincial sur les orientations et priorités de la conservation et du développement durable dans le GEFZ organisé par African Parks sur les thèmes : (i) Protection de l'environnement, utilisation durable des ressources naturelles, sensibilisation ; (ii) Services, infrastructures, aménagement (éducation, santé, eau, accessibilité), (iii) Agriculture et élevage (iv), AGR, organisation collective et projets. Les réflexions ont porté essentiellement sur les faiblesses et difficultés rencontrées autour et dans le GEFZ pour la mise en place d'une approche systémique de l'utilisation de l'espace et des ressources. Pendant la même mission l'AT2 a effectué la mise en place des Comités Provinciaux de Suivi et de coordination dans le GEFZ (voir chapitre « Création des Comités de Suivi des activités APEF au sein des CPA du Guera et du Salamat » et annexe 4).
4. Visite de terrain de **14 jours dans les provinces de Ennedi et Borkou**, cette mission avait pour objectif de suivre, analyser et évaluer qualitativement la mise en œuvre des activités et réalisations des opérateurs sur le terrain (notamment APN pour la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi et les ONG du consortium SOSSIF pour les lacs Ounianga et les palmerais du Botkou (Faya et Kirdimi) et du Tibesti (Bardai) afin d'apporter ou de proposer des mesures correctives pour l'atteinte des résultats escomptés des projets. En particulier la mission, qui a mobilisée les AT ainsi que toute l'équipe de la CN APEF, visait à :
 - visiter et évaluer les activités et réalisations des opérateurs ;
 - échanger avec les autorités administratives et traditionnelles, les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre sur la marche et les résultats des subventions depuis leurs démarrage ;
 - prendre contact avec les correspondants provinciaux du Programme APEF ;
 - équiper en matériels et moyens roulants les correspondants provinciaux du Programme APEF ;
 - évaluer les besoins des correspondants provinciaux du Programme APEF ;
 - capitaliser les leçons apprises.



Figure 7 : Participation de l'équipe APEF et des AT à la cérémonie de lancement de la formation des écogardes à la Réserve de l'Ennedi.

Sur chaque site, des sessions de travail avec les opérateurs (APN a Fada ; APIL, APIDEL SOSSIF et SOSSIT à Ounianga et Faya) ont été organisées afin de faire le point des activités mises en œuvre, analyser les difficultés rencontrées, et donner un avis technique pour recadrer les activités où nécessaire.



Figure 8 : Rencontre avec une association des agriculteurs de Faya, un des bénéficiaires des activités mises en œuvre par le consortium SOSSIF dans la province de Borkou.

- 5. Survols du fleuve Chari dans le secteur du Parc National Kalamaloue.** Plusieurs survols le long le fleuve Chari, au niveau du Parc frontalier de Kalamaloue au Cameroun (entre 10 et 15 km de Ndjamena) ont été effectués en collaboration avec Wings for Conservation et APN. Les survols ont permis de repérer un troupeau d'au moins 250 éléphants, potentiellement le deuxième en termes d'importance de toute la région, sur le fleuve Chari au niveau du Parc Kalamaloue. Il s'agit probablement du même troupeau observé au nord du Nigeria fin 2019, qui se déplace entre le Nigeria, le Cameroun et le Tchad.

L'information a été immédiatement partagée avec la DCFAP et des contacts ont été pris avec la direction du Elephant Crisis Fund pour discuter de possibles actions conjointes à mettre en place pour la protection de ce troupeau.



Figure 9 : Le troupeau d'environ 250 éléphants repéré au mois d'août 2020 le long du fleuve Chari, à 10 km de Ndjamena (photo Jaime Dias, WFC). Il pourrait représenter le 2^e troupeau d'éléphants de savane en termes de taille de toute l'Afrique centrale

3. Résultats du troisième semestre d'AT APEF

Dans le tableau ci-dessous est présenté un aperçu des activités entreprises et des résultats obtenus par l'AT au cours du troisième semestre.

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
<p>Activité 1.i : Appuyer la CCN pour une coordination nationale efficace, une planification concertée, une mise en œuvre efficiente et une supervision adaptée de l'ensemble des activités du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration de la coordination avec les autres initiatives • Elaboration d'outils de planification • Préparation et facilitation des sessions annuelles du Comité de Pilotage (CP) • Préparation et facilitation des sessions trimestrielles du Comité de Suivi Opérationnel (CSO) • Organisation de sessions de formation • Réalisation de mission de supervision • Préparation des rapports semestriels 	<p>> Préparation et facilitation des sessions trimestrielles du Comité de Suivi Opérationnel (CSO). Le quatrième CSO du Programme APEF a été organisé le 9 septembre 2020 à Ndjamena.</p> <p>> Support à la préparation et facilitation des sessions annuelles du Comité de Pilotage (CP). Le premier CP du programme APEF s'est tenu le 28 juillet 2020.</p> <p>> Cinq missions de supervision sur le terrain ont été effectuées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Visite de terrain de 3 jours de l'AT1 à la RFSM et à l'Aouk avec l'objectif de : i) évaluer les avancées des actions mise en œuvre par APN dans la RFSM ; ii) rencontrer l'équipe du Projet Aouk et échanger sur les activités préliminaires réalisées et sur la planification future. 2) Mission de l'AT2 dans les provinces du Guera et du Salamat pour installation chargés de suivi et coordination APEF, qui vont assurer un suivi rapproché des activités APEF dans le GEFZ 3) Mission au Guera de l'AT2 pour participer à l'atelier provincial sur les orientations et priorités de la conservation et du développement durable dans le GEFZ organisé par African Parks ». 4) Visite de terrain de 14 jours dans les provinces de l'Ennedi et du Borkou, cette mission avait pour objectif de suivre, analyser et évaluer qualitativement la mise en œuvre des activités et réalisations des opérateurs sur le terrain. 5) Plusieurs survols du fleuve Chari dans le secteur du Parc National Kalamaloue au Cameroun effectués en collaboration avec Wings for Conservation et APN pour le suivi d'un troupeau transfrontalier (Tchad-Cameroun-Nigeria) de 250 éléphants. <p>> La demande d'avenant du DPP, préparée et soumise pendant le semestre précédent, a été acceptée par SFED et DUE.</p>	<p>Le cinquième CSO est programmé pour décembre 2020, le 6^e CSO pour mars 2021. Le deuxième CP du programme APEF se tiendra pendant le premier semestre 2021.</p> <p>Des missions de terrain pour le suivi des activités sont prévues régulièrement pendant le prochain semestre d'AT.</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
	<p>> Participation aux réunions hebdomadaires de suivi et changes entre la Délégation de l'UE, le programme APEF, et le service FED</p> <p>> Le rapport semestriel a été préparé et soumis à la fin du semestre.</p>	
<p>Activité 1.ii : Assurer une maîtrise par la CCN des règles et des procédures contractuelles s'appliquant au programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la préparation d'appels à propositions et contrats pour expertises dans le cadre du DP • Vérification de la pertinence technique et économique ainsi que la conformité administrative des engagements contractuels • Gestion technique et administrative des engagements contractuels conformément aux spécifications et suivi de leur mise en œuvre • Organisation du contrôle de la qualité et la conformité des livrables et des dossiers de paiements des opérateurs • Préparation des audits techniques et financiers 	<p>> Les deux appels à propositions en attribution directe relatifs à la mise en œuvre des activités du résultat R2.A5 de la zone périphérique du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (ZP/GEFZ), ont été finalisés. Le bénéficiaire de la première subvention est UICN qui a signé le contrat pendant ce semestre, en juillet 2020. Le bénéficiaire de la seconde subvention pour le GEFZ est APN. Son offre technique et financière a été évaluée et révisée par la CN et les deux AT tout au long du deuxième semestre 2020. Le contrat a enfin été signé en fin novembre 2020.</p> <p>> Des visites de terrain ont été conduites par les AT afin de suivre la mise en œuvre des activités des opérateurs APEF : i) une visite de 14 jours dans les provinces du Borkou et du Ennedi ; ii) une visite à la Réserve de Siniaka Minia ; iii)</p> <p>> Les rapports techniques des opérateurs ont été révisés afin de garantir la qualité des produits, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 1er rapport annuel SOSSIF ; • le draft du plan de gestion des Lacs Ounianga ; • le draft du « Système de suivi écologique des sites des lacs d'Ounianga » 	<p>Les termes de référence pour la future mission d'appui à la préparation de la stratégie nationale LAB sont en cours d'élaboration. La mission débutera dès que les conditions le permettront.</p> <p>Le travail de mise à jour des Fiches Descriptives Ramsar (FDR) du Tchad démarrera dès que les autorités tchadiennes permettront la libre circulation dans le pays des personnes en provenance de Ndjamena, de toutes manières après la saison des pluies.</p>
<p>Activité 1.iii : Mobiliser l'ENP et gérer les missions afférentes prévues pour la mise en œuvre effective des résultats du programme</p>	<p>> La mission pour la Révision textes juridiques (première mission en décembre 2019 et deuxième en février 2020), est poursuivie avec le travail à distance du chef d'équipe et avec l'atelier de validation de la proposition de modification en septembre 2020, suite auquel le rapport final de la première phase de diagnostic a été validé par toutes les parties prenantes.</p> <p>> Les mesures sanitaires liées à la pandémie de covid-19 et la fermeture jusqu'au mois d'août des frontières du Tchad ont obligé le report des missions ENP qui prévoyaient la participation d'experts internationaux. Les termes de référence pour la future mission d'appui à la préparation de la stratégie nationale LAB ont été</p>	<p>La mission pour la Révision textes juridiques continue avec le travail à distance du chef d'équipe et du consultant national. Si les conditions sanitaires le permettent, en février 2021 sera organisé un atelier de pré-validation du projet de la nouvelle Loi.</p> <p>La mission pour la préparation de la stratégie nationale LAB est prévue avec un démarrage en mars 2021.</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
	<p>finalisés et la mission pour la préparation de la stratégie nationale de conservation de l'autruche a été lancée.</p> <p>> La mission pour la préparation de la stratégie de conservation de l'autruche, initialement planifiée pour mars 2020 et reportée pour la fermeture des frontières, est démarrée à fin novembre 2020 avec l'arrivée au Tchad du chef d'équipe. Une première mission de terrain a été effectuée.</p>	<p>La mission pour la préparation de la stratégie nationale de conservation de l'autruche, déjà démarrée en novembre, continue avec la récolte des données de terrain par les experts de la DCFAP et terminera en mars 2021 avec la présentation du draft de la stratégie et ensuite de sa validation finale.</p>
<p>Activité 1.v : Soutenir la CCN, la MOD et la MO, dans le développement et le maintien d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la base de données suivi évaluation APEF 	<p>Le système de suivi du programme APEF se fera à travers une collaboration entre APEF et le projet AMCC-Tchad visant à adapter la base de données déjà existante au sein de l'AMCC pour qu'elle puisse héberger également l'ensemble d'indicateurs APEF sur la biodiversité ainsi que ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Un expert CT chargé d'adapter la base de données en ligne du projet AMCC et de former 3 techniciens à son utilisation (le chargé de suivi-évaluation APEF + 2 techniciens DCFAP) devait démarrer le travail pendant le semestre passé mais sa mission a été reporté à cause de la pandémie.</p>	<p>L'expert qui se chargera d'adapter la base de données AMCC est en cours de recrutement. Il devrait démarrer son travail en début 2021, si les conditions sanitaires les permettent.</p> <p>On prévoit que la version à jour de la base données sera délivrée et le nouveau chargé de suivi-évaluation APEF + 2 techniciens MEEP/DCFAP formés, pendant le premier semestre 2021.</p>
<p>Activité 1.vi : Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du site internet APEF • Développement de la Newsletter APEF • Participation aux EDD 2020 (European Development Days) 	<p>Une version préliminaire hors ligne du site internet du programme APEF existait déjà à l'arrivée de l'AT. Sa structure et ses contenus ont été révisés au début de l'AT, et encore une fois pendant ce semestre pour l'adapter en vue de la publication de la nouvelles Newsletter.</p> <p>(http://apef.tchadenvironnement.org/).</p> <p>La Newsletter du programme APEF a été préparée, pour être lancée en début 2021.</p> <p>La stratégie de communication a été revue avec inputs et suggestions d'amélioration.</p> <p>AGRECO avait introduit la demande de participation aux EDD 2020, en proposant un atelier intitulé « An innovative form of governance for protected areas in Chad » (Une forme innovante de gouvernance des aires protégées au Tchad) sous le plus grand thème « Gestion des aires protégées et conservation des espèces ».</p>	<p>Le site internet du Programme est mis à jour régulièrement per l'expert communication du Programme avec le support de l'AT, notamment dans les sections « Actualités du Programme », « Publications » et « Médiathèque ».</p> <p>La Newsletter du programme APEF sera lancée en janvier 2021</p> <p>Si l'évènement sera confirmé par l'UE, APEF participera aux EDD 2021, en organisant l'atelier « An innovative form of governance for protected areas in Chad » (Une forme innovante de gouvernance des aires protégées au Tchad).</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
	L'idée est de présenter les avancées du Programme APEF et plus spécifiquement la réforme institutionnelle que le Tchad, à travers APEF, est en train d'introduire dans le pays. Le laboratoire proposé a été sélectionné par la Commission européenne, mais compte tenu de la pandémie, les EDD 2020 ont été reportés en juin 2021.	
<p>Activité 1.vii : Evaluer de façon participative les enjeux de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et identifier les besoins et lacunes en matière juridique et réglementaire, institutionnelle, technique et budgétaire s'y rapportant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des textes de Loi sur les aires Protégées et la protection de la faune 	<p>Cette activité a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le travail préliminaire effectué par le comité de révision du MEEP sur le répertoire des documents nationaux et internationaux relatifs à la protection des ressources naturelles, de la faune, de la flore, des forêts et des ressources halieutiques ; • Compléter également l'inventaire et l'analyse des lacunes, faiblesses et incohérences de la loi 14/2008 mais également de la Loi n°14/1960, ainsi que la Loi n°18/PR/1998, ainsi que leurs textes d'application ; • Proposer des mesures correctives pour la révision des textes et leur complément ; • Rédiger des propositions pour un amendement de la loi 14/2008 ainsi que des propositions de textes d'application • Appuyer le Comité dans la lecture et l'appropriation des documents d'étape et de révision, • Animer des ateliers nationaux de débat et de validation des projets de documents révisés ou élaborés. <p>Deux experts contractés en octobre 2019. Première mission en décembre 2019, deuxième mission en février 2020, ensuite travail à distance. Le rapport final de la première phase de diagnostic a été validé en septembre. La structure de la nouvelle loi a été préparée et soumise en novembre 2020.</p>	<p>Le rapport final de la première phase de diagnostic est disponible, ainsi que la proposition de structure de la nouvelle Loi.</p> <p>Le travail aurait dû continuer avec des missions pendant ce semestre en juillet-août 2020; l'atelier final de validation des propositions des nouveaux textes était prévu pour fin 2020.</p> <p>Compte tenu de la suspension des vols internationaux, des mesures de confinement et restrictions mis en place par les pays respectifs des consultants, les activités de la mission ont été reprogrammées. En septembre un atelier a été organisé afin d'approuver le diagnostic final transmis (réunion animée par le consultant national). Les experts ont ensuite commencé à travailler à distance sur le projet de Loi. Un atelier de première validation des propositions formulées pourrait avoir lieu en février 2021, tout en tenant compte des incertitudes.</p>
<p>Activité 1.viii : Conduire une étude de faisabilité pour la création d'une agence en charge de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité 	<p>Après les avancées du semestre précédent (les deux experts seniors contractés par le consortium (assistance technique) ont mené trois missions au Tchad et terminé le travail en février 2020 ; deux réunions de restitutions ont été réalisées et le rapport final soumis ; une feuille de route pour la création de l'agence a été produite et approuvée par le MEEP et soumis au cabinet de la Présidence de la République) le processus a été</p>	<p>Le démarrage des activités pour la création de l'agence est en attente de la validation de part de la Présidence de la République de la feuille de route proposée.</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
	interrompu en mars à cause des mesures sanitaires prises. La dernière étape, (une audience du Président de la République avec l'Ambassadeur, le chef de Délégation de l'UE au Tchad) est encore en stand-by en attente de la nomination du nouveau chef de délégation de l'UE au Tchad.	
<p>Activité 1.x : Concevoir de façon participative une stratégie globale de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et son plan d'actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de revitalisation du CNPE 	<p>Entre juillet et novembre 2020 APEF a appuyé la DCFAP dans la rédaction d'un projet de revitalisation du CNPE. A travers des prestations de services financées sur le DP de APEF, le projet prévoit une série d'activités sur 2 ans pour relancer cette structure. Les premières activités seront de réfectionner et rééquiper les bureaux du centre, pour ensuite former le staff et réactiver le suivi des troupeaux d'éléphants qui se trouvent en dehors des aires protégées en délégation de gestion.</p>	<p>Le projet pour la réfection du bureau du CNPE est finalisé, les travaux devront commencer en janvier/février 2021.</p> <p>La formation du staff et la réactivation du système de suivi des éléphants se fera avec le soutien de l'AT et en collaboration avec les opérateurs partenaires.</p>
<p>Activité 1.xiii : Coacher la CCN, la MOD et la MO, dans l'établissement et la conduite d'un dialogue stratégique interministériel visant à renforcer l'intersectorialité du programme APEF.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plateforme interministérielle de dialogue • Préparation et facilitation des rencontres de la plateforme • Préparation et participation aux réunions de coordination APEF/SAN/PASTOR 	<p>L'outil, mis en place en septembre 2019, pour établir un espace permanent de dialogue stratégique intersectoriel et multi-acteurs sur les questions de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées dans le pays est la « Plateforme des acteurs de la conservation au Tchad » (PACT), dont APEF est l'organisme promoteur et facilitateur.</p> <p>Après les premiers ateliers pour le lancement de la PACT tenu en septembre 2019 à Ndjama et en février 2020 pour le groupe de travail thématique sur le Monitoring, d'autres groupes ont été planifiés, notamment : 1) Groupe de travail sur IMET, 2) Groupe de travail pour la standardisation des plans de gestions des AP.</p> <p>Les réunions de ces deux groupes initialement prévus pendant le premier semestre 2020, ont été ultérieurement reportées à cause de la difficulté de faire arriver des expert CT au Tchad pendant cette période.</p>	<p>Les groupes de travail « IMET » et « Plans de gestion » se réuniront possiblement avant mars 2021 si les conditions le permettront.</p> <p>La prochaine réunion plénière de la PACT se tiendra dès que des grandes réunions seront à nouveau possibles.</p>
<p>Activité 2.i : Concevoir une stratégie de lutte anti-braconnage pour le Tchad, en lien avec la stratégie de conservation, et élaborer un plan d'actions prioritaires.</p>	<p>> Suite à la mission conduite en janvier-mars 2020 pour faire un état des lieux de la LAB au Tchad (le rapport final de l'étude est disponible depuis avril 2020), une mission d'appui à la préparation de la stratégie nationale LAB est prévue pour début 2021. Les TdR de la mission ont été déjà finalisés et approuvés par le Comité technique Restreint (CTR) APEF.</p>	<p>Les TdR pour la future mission d'appui à la préparation de la stratégie nationale LAB ont été rédigés et approuvés par le CTR. La mission, composée par un expert international et un expert national, est prévue de démarrer en mars</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> • Mission d'appui pour la préparation de la stratégie nationale LAB • Préparation des lignes directrices de l'appel en attribution directe pour une subvention en faveur de la protection de la RFBL. 	<p>> Elaboration du 1er draft des lignes directrices de l'appel en attribution directe pour une subvention en faveur de la RFBL. Le focus de l'action est le renforcement du dispositif de protection de la Réserve, en particulier la subvention vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les patrouilles terrestres dans la RFBL, - Appuyer les missions de contrôle du personnel détaché de la DCFAP dans la RFBL, - Maintenir et renforcer le processus de formation continue et de renforcement de capacités des agents de terrain (GFF & DCFAP), - Construire une salle d'opération/contrôle à Binder - Mettre en place un système d'alerte dans les villages clés autour de la RFBL avec l'installation d'un système de communication, - Effectuer une opération de pose de colliers sur les éléphants (prévu pour janvier 2022). 	<p>2021, si les conditions sanitaires le permettent et après validation de la mission par le S-FED.</p> <p>La signature du contrat de subvention pour la RFBL est prévue pour fin mars 2021, et le démarrage des activités sur le terrain avant fin avril.</p>
<p>Activité 3.i : Coordonner activement et suivre de façon adaptée les interventions des acteurs du programme dans les régions cibles</p>	<p>Installation en juillet des chargés de suivi et coordination du programme APEF dans les provinces du Salamat et Guéra, à Mongo et Am Timan.</p> <p>Elaboration des outils de planifications et de rapportage et formation/coaching des chargés des 2 chargés de suivi et coordinations APEF au Guera et au Salamat.</p> <p>Révision des rapports trimestriels d'activités de deux chargés de suivi Guéra /Salamat.</p> <p>Préparation des TdR et mise en place d'un comité de suivi et de coordination à l'échelle Provinciale, au sein des CPA du Guera et du Salamat.</p> <p>Des réunions de lancement des 2 comités ont été organisées, afin de définir les fonctions essentielles des comités et leur mode de fonctionnement. L'AT2 a enfin facilité la sélection des membres des comités et assisté les chargés de suivi et coordination APEF dans la préparation des arrêtés du Gouverneur pour la création des comités dans le Guéra et dans le Salamat.</p>	<p>Il est attendu qu'en janvier 2021 les deux Comités de suivi provinciaux seront formalisés et opérationnels.</p> <p>Un plan de travail des 2 Comités est en train d'être élaboré par l'AT2.</p>
<p>Activité 3.iii : Promouvoir l'intégration de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles soutenus</p>	<p>> Révision des propositions techniques des opérateurs pour les zones sahélo-sahariens (provinces de l'Ennedi et du Borkou), notamment pour la composante « Contribution à la protection, à la gestion concertée et</p>	<p>Pendant le prochain semestre les AT continueront à accompagner les activités techniques des opérateurs.</p>

Activités prévues pour la période Juin - Novembre 2020	État au 30 novembre 2020	Calendrier indicatif / Prochaines étapes
<p>par le programme dans les dialogues régionaux et départementaux sur l'aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la cohérence et l'impact des projets de développement et de gestion des ressources naturelles proposés par les opérateurs <p>Organisations de sessions de formation à l'attention des parties prenantes concernant l'approche écosystémique et le développement et l'aménagement du territoire</p>	<p>à la mise en valeur durables des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne ».</p> <p>> Accompagnement de l'expert dans la préparation du plan de gestion des Lacs Ounianga, et révision du premier draft dudit plan.</p> <p>> Organisations de sessions de formation aux services déconcentrés de l'Etat dans le GEFZ concernant l'approche écosystémique et le développement et l'aménagement du territoire.</p>	
<p>Activité 4.i : Evaluer en collaboration avec le MATDHU les besoins en renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel</p>	<p>> Cette activité menée principalement par l'AT2, permet d'assurer l'existence et le fonctionnement des cadres de concertation et un dialogue multisectoriel et d'action durable, pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement.</p> <p>L'AT2, en collaboration avec les chargés de suivi et coordination APEF à Am Timan et Mongo, a organisé des sessions de travail avec les services déconcentrés de l'Etat afin de créer des Comités de Suivi et Coordination des activités du programme APEF, au sein des CPA des deux provinces.</p>	<p>Les comités de suivi régionaux APEF seront formalisés en janvier 2021. Leurs besoins en renforcement des capacités sont en train d'être évalués et un plan de formation élaboré.</p>
<p>Activité 4.ii : Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel</p>	<p>Au cours de ces sessions de travail avec les membres du CPA, ont été présentés les objectifs du programme APEF et la nécessité au regard des enjeux de la conservation dans le Grand Ecosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ) de mettre en place des comités spécifiques pour le suivi des activités du programme, avec l'objectif de coordonner les différentes interventions dans cet espace ayant un impact sur la conservation.</p>	<p>La collaboration entre APEF et le MATDHU pour l'élaboration des schémas provinciaux d'aménagement du territoire au niveau du Guera et du Salamat sera activé pendant le premier trimestre 2021, en collaboration aussi avec APN et les autres opérateurs du GEFZ (UICN, PASTOR, SAN etc.)</p>
<p>Activité 4.iii : Faciliter en collaboration avec le MATDHU les processus de validation, d'appui à la mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des schémas régionaux d'aménagement du territoire conduits par les CRA et les CDA</p>		

4. Suivi du plan de travail proposé dans la méthodologie

Le tableau ci-dessous présente l'état des activités proposées dans le plan de travail de la deuxième année prévu dans la méthodologie de l'AT. En **vert** sont les activités terminées, en **jaune** les activités en cours et en **bleu** les activités prévues pour le 4eme semestre d'AT.

	Activité ponctuelle (éventuellement avec mission d'appui court terme)		Activité récurrente
--	---	--	---------------------

		Année 2 (juin 2020 – mai 2021)						Mois (2020-2021)					
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	3 ^e semestre d'AT						4 ^e semestre d'AT					
		Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE												
	Résultat 1 - Appui à la CN dans le pilotage de toutes les activités du programme APEF												
	Sous Résultat 1.1 - La gestion du programme APEF est effective												
	Activité 1.i: Appuyer la CCN pour une coordination nationale efficace, une planification concertée, une mise en œuvre efficiente et une supervision adaptée de l'ensemble des activités du programme												
	Activité 1.ii: Assurer une maîtrise par la CCN des règles et des procédures contractuelles s'appliquant au programme												
	Activité 1.iii: Mobiliser l'ENP et gérer les missions afférentes prévues pour la mise en œuvre effective des résultats du programme												

	Année 2 (juin 2020 – mai 2021)	Mois (2020-2021)											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	3 ^e semestre d'AT						4 ^e semestre d'AT					
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Activité 1.iv: Assurer une prise en compte effective des questions transversales dans l'ensemble des activités du programme												
	Activité 1.v: Soutenir la CCN, la MOD et la MO, dans le développement et le maintien d'un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme												
	Activité 1.vi: Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour le programme												
	Sous Résultat 1.2 - Un outil de gestion durable et autonome des aires protégées et des écosystèmes fragiles et des mécanismes de financement viables et redevables sont opérationnels												
	Activité 1.vii: Evaluer de façon participative les enjeux de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et identifier les besoins et lacunes en matière juridique et réglementaire, institutionnelle, technique et budgétaire s'y rapportant												
	Activité 1.viii: Conduire une étude de faisabilité pour la création d'une agence en charge de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles												
	Activité 1.ix: Conduire une étude de faisabilité pour la création de mécanismes de financement durables pour les aires protégées et les écosystèmes fragiles, en particulier pour le Parc national de Zakouma												
	Activité 1.x: Concevoir de façon participative une stratégie globale de conservation des aires protégées et écosystèmes fragiles et son plan d'actions prioritaires												

	Année 2 (juin 2020 – mai 2021)	Mois (2020-2021)											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	3 ^e semestre d'AT						4 ^e semestre d'AT					
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE	Jun	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Activité 1.xi: Soutenir la CCN, la MOD et la MO dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation												
	Activité 1.xii: Organiser des actions ciblées de renforcement des capacités en direction de la CCN, de la MOD et de la MO concernant les aspects clés de la stratégie de conservation												
	Sous Résultat 1.3 - Un dialogue stratégique interministériel est établi pour soutenir la mise en œuvre du programme APEF												
	Activité 1.xiii: Coacher la CCN, la MOD et la MO, dans l'établissement et la conduite d'un dialogue stratégique interministériel visant à renforcer l'intersectorialité du programme												
	Résultat 2 - Le renforcement de la performance des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation, de suivi et de lutte anti-braconnage												
	Sous Résultat 2.1 - La lutte contre le braconnage des espèces emblématiques du Tchad, et leur suivi, sont performants												
	Activité 2.i: Concevoir une stratégie de lutte anti-braconnage pour le Tchad, en lien avec la stratégie de conservation, et élaborer un plan d'actions prioritaires												
	Activité 2.ii: Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du personnel des dispositifs institutionnels existants aux niveaux central et déconcentré en matière de conservation et de lutte anti-braconnage												

	Année 2 (juin 2020 – mai 2021)	Mois (2020-2021)											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	3 ^e semestre d'AT						4 ^e semestre d'AT					
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Résultat 3 - Une meilleure intégration de la conservation dans les politiques nationales et locales de développement et d'aménagement du territoire dans les régions concernées par les Résultats 2 et 3 de la CF												
	Sous Résultat 3.1 - Les synergies entre les différentes interventions du programme APEF dans les régions cibles sont renforcées												
	Activité 3.i: Coordonner activement et suivre de façon adaptée les interventions des acteurs du programme dans les régions cibles												
	Sous Résultat 3.2 - Les interventions en matière de conservation sont prises en compte dans le développement et l'aménagement du territoire												
	Activité 3.ii: Soutenir la CCN dans l'élaboration du PAG du Domaine de chasse de Melfi												
	Activité 3.iii: Promouvoir l'intégration de la gestion des aires protégées et des écosystèmes fragiles soutenus par le programme dans les dialogues régionaux et départementaux sur l'aménagement du territoire												
	Résultat 4 - Le renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEEP, des Comités Régionaux d'Actions (CRA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) permettant d'assurer des cadres de concertation, et un dialogue multisectoriel et d'action durables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement												

	Année 2 (juin 2020 – mai 2021)	Mois (2020-2021)											
ETAT DE L'ACTIVITE	Activité	3 ^e semestre d'AT						4 ^e semestre d'AT					
	PHASE DE MISE EN ŒUVRE	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fevr	Mar	Avr	Mai
	Sous Résultat 4.1 - Les capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel des régions cibles sont renforcées												
	Activité 4.i: Evaluer en collaboration avec le MATDHU les besoins en renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel												
	Activité 4.ii: Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs de l'administration déconcentrée impliqués dans l'aménagement territorial multisectoriel												
	Sous Résultat 4.2 - Le dialogue, la planification et la gestion territorial multisectoriel sont effectifs												
	Activité 4.iii: Faciliter en collaboration avec le MATDHU les processus de validation, d'appui à la mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des schémas régionaux d'aménagement du territoire conduits par les CRA et les CDA												

5. Suivi des activités en cours (3em semestre) et planification pour décembre 2020 – mai 2021 (4em semestre)

Programme activités APEF		2020						2021					Responsabilité	Associés	
Activité	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May			
1 Appui au processus de révision Loi 14															
Déroulement des mission des experts															
Soumission Rapport état des lieux															
Atelier validation rapport états des lieux															
Rédaction projet de loi															
Atelier de pré-validation															
Finalisation de la rédaction de la nouvelle loi															
Atelier de validation final															
2 LAB															
2A Préparation stratégie nationale LAB															
Préparation et soumission TdR au CTR															
Contractualisation des experts															
Déroulement des mission des experts															
Rédaction draft stratégie LAB et soumission au MEP															
Organisation atelier de présentation et validation stratégie LAB															
Remise version finale stratégie LAB															
2B Subvention à ONG Noé pour la protection de la RFBL															
Préparation des lignes directrices															
Invitation de Noé et réception de l'offre															
Evaluation de l'offre, négociation et signature du contrat															
Mise en œuvre des activités															
3 Revitalisation CNPE et suivi national éléphants															
Préparation et soumission TdR expert au CTR															
Contractualisation des experts															
Déroulement des mission des experts															
4 Préparation de la stratégie national de conservation de l'autruche au Tchad															
Finalisation procédure préparation et soumission TdR au CTR															
Contractualisation de l'expert															
Déroulement mission de l'expert															
Présentation résultats de la première mission															
Continuation enquêtes de terrain de part des enquêteurs DCFAP															
Analyse des enquêtes, préparation draft stratégie et partage avec DCFAP															
Atelier final de présentation et validation de la stratégie															
Remise version finale de la stratégie de conservation de l'autruche															
5 Création de la base de données biodiversité de APEF/MEP															
Préparation et soumission TdR au CTR															
Contractualisation de l'expert															
Développement contenus et structure informatique de la nouvelle BDD															
Saisie données APEF, tests de fonctionnalité et la validation BDD.															
Training de 3 administrateurs (APEF + DCFAP), remise finale de la BDD															
6 Promotion de l'intégration de la gestion des APs et des EF dans les dialogues régionaux et départementaux sur l'aménagement du territoire															
Installation chargé de suivi et coordination au GEFZ															
Préparation des TdR pour la mise en place et le fonctionnement des Comité de suivi et de coordination au Guera et au Salamat															
Mise en place des Comité de suivi et de coordination régionaux															
Création du groupe de travail avec MEEP/DCFAP pour développer le programme de formation															
Identification thèmes de formation, préparation du programme de form.															
Mise en œuvre du programme de formation															
7 Inventaire faune du domaine de chasse de Melfi															
Préparation et soumission TdR au CTR															
Contractualisation des experts															
Déroulement de l'inventaire															
Analyse données et présentation du rapport final															
8 Communication															
Préparation Newsletter APEF															
Publication Newsletter APEF															
Appui à la préparation et mise à jour contenus website et Newsletter APEF															
9 Suivi activités Operateurs															
Soutien au travail du Chargés de Suivi CN APEF															
Soutien au travail du Chargés de Suivi Régionaux															

Annexe 1 – TdR de la mission pour la création de la newsletter du Programme APEF



**AT en appui à la mise en œuvre du Programme APEF
Contrat n°FED/2019/406-764**

Mission d'appui court terme

**Termes de référence
pour la mobilisation d'un expert pour la création de la newsletter du Programme APEF**

Catégorie d'expert : 1 expert senior en communication

Nombre de jours de mission : 18 jours (entièrement délivrés au siège du consultant)

1 – Contexte

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union européenne à hauteur maximale de 33 millions d'euros (soit 21.6 milliards FCFA) pour une durée opérationnelle de cinq ans (2017 - 2022). La convention de financement CF APEF n°FED/2016/039-048 a été signée entre le Tchad et l'Union européenne le 11 avril 2017. La mise en œuvre du programme est assurée par le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP).

Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme indicatif national (PIN) 11^{ème} FED, secteur 2 "gestion durable des ressources naturelles". Ce programme vise une démarche concertée de conservation, gestion et mise en réseau de plusieurs aires protégées (AP) et écosystèmes fragiles (EF) à haute valeur écologique, culturelle et touristique au Tchad.

Il correspond également à l'engagement conjoint exprimé dans le PIN d'assurer un meilleur équilibre géographique des appuis, puisqu'il concerne les deux zones éco-climatiques principales du Tchad : le Grand écosystème fonctionnel de Zakouma en zone soudano-sahélienne, et les massifs de l'Ennedi et du Tibesti, les Oasis du Borkou et les Lacs Ounianga au titre du patrimoine culturel et écologique de la zone sahélo-saharienne.

L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations.

L'objectif spécifique du Programme est de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad. Il sera mis en œuvre spécifiquement dans les zones suivantes : niveau central (Njamena) et niveau régional (Salamat, Guéra, Moyen Chari, Chari-Baguirmi, Ennedi, Borkou et Tibesti).

L'objectif spécifique du programme sera mis en œuvre à travers 3 résultats :

- **Résultat 1** : *Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel* : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées ;
- **Résultat 2** : *Grand écosystème fonctionnel de Zakouma* : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma est développé et mis en œuvre de manière concertée ;
- **Résultat 3** : *Patrimoines sahélo-sahariens* : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Des activités transversales sont aussi prévues par la convention de financement de APEF, notamment des activités de communication et visibilité du programme.

Le Programme APEF dispose déjà d'un site internet (<http://apef.tchadenvironnement.org/>), préparé par une société spécialisée tchadienne sous la supervision du chargé de communication du programme, avec une section « Actualités du Programme » où les différentes avancées du programme sont présentées. Il importe de rendre ce site plus dynamique avec un outil apportant une meilleure visibilité et permettant de valoriser les activités de tous les partenaires de APEF et de rendre compte de l'importance accordée par le Tchad à la conservation. Pour ce faire, la stratégie de communication de APEF prévoit la création d'une newsletter bimestrielle qui sera un « support-relais » de l'information, présentant des résumés assez attractifs des activités du programme ainsi que, d'une manière plus générale, tout événement concernant la conservation de la biodiversité au Tchad, pour que le destinataire clique sur le lien et accède directement au site APEF.

La conception et préparation de cette newsletter est l'objectif de la mission court terme proposée ci-après.

2 – Objectif de l'expertise

Objectif de l'expertise est de créer la newsletter du Programme APEF, de former l'équipe APEF dans son utilisation et mise à jour, et de donner support technique pour la préparation et mise en ligne des éditions bimestrielles.

3 – Méthodologie du travail et caractéristique du produit attendu

En étroite collaboration avec l'équipe de la coordination et avec l'équipe d'assistance technique du Programme APEF, l'expert en communication devra :

- i) définir en étroite collaboration avec la coordination APEF la charte graphique de la newsletter pour assurer une cohérence avec le site internet APEF. Cette intervention se fera à travers des

- échanges entre l'expert communication et la coordination APEF. A la suite de ces échanges, l'expert communication proposera 3 modèles dont un sera sélectionné par la coordination APEF
- ii) l'expert communication interviendra en appui à la préparation de chaque newsletter bimestrielle, sur base des articles préparés par la coordination dont il pourra être amené à retravailler le texte pour une publication répondant à des critères professionnels en termes de qualité de la langue française et astuces rédactionnelles pour optimiser l'attractivité de l'outil et valoriser le contenu ;,
 - iii) l'expert communication formera l'équipe APEF à l'utilisation du logiciel de préparation des newsletters et l'assistera techniquement pendant la **préparation et diffusion de chaque édition** (estimation de 14 éditions sur une période de 32 mois).
 - iv) D'une manière générale, l'expert communication devra assurer que la visibilité de l'UE comme bailleur est optimale sur chaque édition.

L'expert travaillera à distance pendant toute la durée de l'expertise.

La newsletter devra être conçue suivant une charte éditoriale précise et avec un format adapté à une newsletter bimestrielle. Elle proposera des rubriques fixes avec une réelle plus-value informationnelle, qui seront mises à jour et envoyée tous les deux mois à ses destinataires.

D'une manière générale, afin de la rendre attrayante, la newsletter présentera un résumé de l'information, avec des images et avec un lien « pour en savoir plus ». La newsletter ne devra pas être trop longue, ni avoir trop de textes : ce type de newsletter sont en général moins lues et cliquées que des newsletters courtes.

Une plateforme d'e-mailing professionnelle (ex : SendinBlue, Mailchimp, Mailjet, etc.) sera utilisée. Ces plateformes ont l'avantage de proposer des statistiques pour chaque campagne d'envoi : taux de délivrabilité, taux d'ouverture, taux de clic, taux de désabonnement, etc. APEF pourra donc analyser l'efficacité de ses newsletters, notamment en termes de génération de trafic vers son site web.

Chaque lien et image du message sera aussi encodé afin de connaître le comportement des lecteurs à l'ouverture de la lettre (toutes les ouvertures et tous les clics de chacun des destinataires sont comptabilisés). Le rapport généré mettra en lumière les thèmes et rubriques de la newsletter qui auront suscité le plus d'intérêt ; cela permettra ainsi d'orienter les sujets, de revoir la disposition des informations présentées, etc.

3 - Livrables attendus

Les résultats ci-après sont attendus :

- une charte graphique validée par la coordination APEF
- Un modèle de newsletter pour le Programme APEF, fonctionnelle et liée à son site internet, est créé ;
- L'équipe APEF est formée (à travers des calls/vidéoconférences) sur sa mise à jour, publication et envoi aux destinataires ;
- Les éditions bimestrielles de la newsletter sont préparées par l'équipe APEF avec l'appui de l'expert communication, qui se chargera aussi de sa publication et envoi à tous les destinataires de la mailing list préparée et transmise par la coordination APEF.

4 - Déroulement et phasage de l'expertise

Le travail sera mené entièrement à distance par l'expert, opérant depuis son siège. Aucune mission au Tchad est prévue pour l'expert dans le cadre de cette mission d'appui.

L'identification de la charte graphique et conception de 3 formats de la Newsletter) prévoit 3 jours de travail dont un sera retenu par la coordination APEF. A la fin de cette phase, la newsletter sera testée avec une édition test envoyée à l'équipe APEF. Si nécessaire des ajustements seront faits en vue de sa finalisation. La structure du modèle de la newsletter finalisée sera délivrée 15 jours après le démarrage de la mission.

Une fois la structure de la newsletter finalisée, l'expert formera l'équipe APEF et l'assistera dans la production et la mise en ligne des différentes éditions. L'intervention de l'expert est prévue de manière récurrente pendant la période de mise en œuvre du contrat d'assistance technique APEF avec un jour de travail pour la formation et une moyenne d'un jour de travail pour l'appui à la préparation des newsletters bimestrielles, leur correction et l'appui à la diffusion des 14 éditions souhaitées.

La provision totale de services nécessaire pour cette expertise courte terme est donc de 18 jours ouvrables.

L'expertise se déroulera sur une période de 32 mois, démarrant en octobre 2020 (à titre indicatif, du 15 octobre 2020 au 15 juin 2023).

5 - Profil de l'expert

L'expert recherché est un expert en communication avec une expérience avérée dans le domaine de la communication institutionnelle, la préparation d'outils informatiques, et dans la préparation de newsletters. Une expérience dans le secteur de la communication environnementale est un atout.

Expériences et aptitudes requises

- Au moins 10 ans d'expérience dans la conception et le développement d'outils, particulièrement informatiques et en ligne, de communication ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans en développement de newsletters, avec une expérience de collaboration avec des projets/programme institutionnels ;
- Avoir déjà développé au moins une newsletter pour des programmes de conservation de la biodiversité ;

Avoir une parfaite connaissance de la langue française

Annexe 2 – TdR de la mission pour l'élaboration de la stratégie nationale LAB au Tchad



**AT en appui à la mise en œuvre du Programme APEF
Contrat n°FED/2019/406-764**

Mission d'appui court terme

**Termes de référence
pour l'élaboration de la stratégie nationale LAB au Tchad**

Catégorie d'expert : 1 expert senior
1 expert junior

Nombre de jours de mission : Expert senior : 44 jours calendriers
Expert junior : 32 jours calendriers

Lieu d'affectation : Tchad et domicile

1 – Contexte

Cette action s'inscrit dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne - 11^{ème} FED au Tchad, en particulier le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) et le Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles (ECOFAC 6).

Le Tchad se caractérise par une grande diversité biologique, avec un réseau d'aires protégées partiellement représentatif des écosystèmes sahariens, sahéliens et soudano-guinéens du pays.

Quelques aires protégées bénéficient d'un appui extérieur (PTF) et national effectif en termes de conservation. Les efforts poursuivis par le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) au Tchad encouragent les partenaires techniques et financiers à intensifier cet appui. Ainsi, l'AFD envisage de soutenir financièrement l'aménagement de la réserve de faune de Binder-Léré. L'UE, en plus de l'appui déjà fourni à plusieurs aires protégées dans le cadre du Programme APEF, s'intéresse également au financement d'une structure pérenne qui permettra de gérer et valoriser la biodiversité. Car les défis sont multiples et dépassent les capacités des services du MEP pour faire face aux pressions anthropiques croissantes, en particulier le braconnage organisé et armé.

Le braconnage s'exerce partout où la faune est présente au Tchad. Cette variabilité de la faune tchadienne qui faisait la fierté du pays s'est effondrée progressivement à partir des années 80 pour atteindre un des seuils les plus critiques de l'Afrique Centrale.

Bien que la conservation de la biodiversité soit définie comme prioritaire dans le Plan national de développement du Tchad (PND 2017-2021), il n'existe pas encore de politique nationale de conservation au Tchad validée au niveau du Gouvernement prenant en compte la lutte anti-braconnage, ni de stratégie nationale de Lutte anti-braconnage quand paradoxalement, depuis plusieurs années le Tchad s'est positionné, au plus haut niveau de l'État, comme un des pays les plus engagés dans la conservation en Afrique Centrale.

Une expertise internationale réalisée entre 2018 et 2020 dans le cadre du Programme ECOFAC 6, a permis d'établir un état des lieux de la lutte anti-braconnage au Tchad et d'élaborer des propositions d'actions urgentes et de renforcement. L'étude avait trois axes d'intervention spécifiques :

1. Dresser l'état des lieux et analyser la situation actuelle en matière de LAB au Tchad ;
2. Décrire les éléments et scénarios attendus pour une application efficace de la Stratégie Nationale de conservation des Eléphants et pour l'élaboration d'une future stratégie nationale LAB ;
3. Etablir le cadre d'intervention d'APEF pour apporter un appui aux opérations d'urgence LAB.

L'expertise mobilisée s'est concentrée sur les aspects liés aux systèmes de prévention et de lutte active contre le braconnage de la grande faune (mais pas sur le système juridique et législatif de poursuite judiciaire qui est objet d'une expertise réalisée par APEF). L'intervention avait comme objectif déclaré de contribuer à l'élaboration de la future Stratégie Nationale de Lutte Anti-Braconnage au Tchad.

Cette expertise s'est terminée en janvier 2020 avec une session de restitution des résultats et la remise du rapport final. Les principales conclusions de l'étude « Etat de lieux de la lutte anti-braconnage au Tchad » ont permis de mettre en évidence :

- une absence de pilotage du ministère ;
- le niveau de protection de la Faune et des AP n'est pas toujours pertinent ;
- l'organisation structurelle de la chaîne LAB entraîne de nombreux dysfonctionnement ;
- que la montée en puissance du CGFF n'est pas encadrée ;
- les faiblesses des structures LAB.

Les principales recommandations de l'étude « Etat des lieux de la lutte anti-braconnage au Tchad » sont:

1. Intégrer les accords et les stratégies particulières
2. Répartir les zones de responsabilités
3. Mettre en place un système centralisé de suivi des espèces
4. Mettre en place un système national de renseignement et d'alerte
5. Créer une police de la faune
6. Rédiger un règlement d'emploi du CGFF et Améliorer son organisation

La présente expertise s'appuiera sur documents (les conclusions et recommandations tirées par cette étude, AT LAB, état de lieux LAB, etc.) qui ont été validées par le MEP et ses partenaires, et tentera de les intégrer dans la stratégie LAB proposée.

2 - Objet de l'expertise

L'objectif global de la présente expertise est de contribuer au renforcement de la performance et de la durabilité des dispositifs institutionnels nationaux existants en matière de lutte anti-braconnage (LAB).

L'objectif spécifique est de rédiger la stratégie nationale à long terme de la lutte anti-braconnage au Tchad.

La stratégie nationale LAB devra donner un cadre unique et national aux interventions LAB, qui aujourd'hui reposent uniquement sur les plans stratégiques locaux mis en œuvre par les opérateurs gestionnaires de certaines aires protégées ou par la Garde Forestière et Faunique (GFF).

La stratégie identifiera les axes d'intervention que le gouvernement du Tchad devra suivre afin de lutter contre le braconnage, principale raison de la disparition de la faune sauvage dans le pays. Cela signifie que non seulement les activités directes de lutte contre le braconnage (la répression armée) devront être traitées, mais également d'autres aspects tels que la prévention (information et intelligence), les causes profondes à l'origine du braconnage, la sensibilisation, l'éducation, la planification territoriale, etc. La réglementation de la chasse à long terme (aujourd'hui toute activité de chasse est interdite au Tchad, donc considérée comme du braconnage, sauf la chasse sportive dans les zones amodiées) sera traitée, aussi bien que la problématique liée aux aspects transfrontaliers du phénomène du braconnage.

Depuis décembre 2019 dans le cadre de APEF, et en collaboration avec le Projet RESSOURCE de la FAO, une mission est en cours pour appuyer le MEP dans la révision de la Loi 14/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et pour l'écriture de certains textes d'application. Les experts interagiront donc avec la mission juridique et les experts APEF et FAO afin d'échanger informations sur les nouveaux textes juridiques en préparation au Tchad en matière de conservation de la biodiversité (notamment la Loi 14/2008 révisée et certains textes d'application de la nouvelle loi, aussi en cours de rédaction).

3 - Méthodologie

Les experts, qui travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de l'APEF, le CGFF et la DCFAP, adoptera une approche participative. Pour ce faire, ils mèneront des consultations à Ndjamena avec tous les acteurs responsables, directement et indirectement, de la LAB dans le pays. Cela comprend, entre autres, le MEP et ses services techniques, les partenaires financiers (DUE, Ambassade de France, Ambassade des Etats Unis, etc.), les partenaires techniques et les ONG intervenant dans le domaine de la gestion de la faune et des aires protégées (APN, SCF, Noé, WCS, Wings For Conservation, SOS Eléphants, GiZ, ONG Girafe, etc.), des institutions internationales (ONUUDC, FAO, etc.) ainsi que les autres institutions publiques concernées entres autres : GNNT, Police Nationale, Ministère de la Justice, la Gendarmerie Nationale, la Douane, autorités administratives et traditionnelles locales

Au-delà des entretiens bilatéraux, les experts organiseront des ateliers thématiques (par exemple : sur les systèmes d'intelligence et alerte, sur l'éducation, etc.).

Des déplacements à l'intérieur du pays, à établir en fonction de l'opportunité du moment (accessibilité des lieux, mesures sanitaires etc.) sont à prévoir afin d'évaluer sur le terrain certains aspects des plans stratégiques LAB mis en place localement par les opérateurs et/ou les services de l'Etat.

L'approche participative devra permettre aux parties prenantes d'échanger sur les différents problèmes et aspects du braconnage et de s'approprier, déjà pendant le processus de préparation, des contenus de la stratégie. En pratique, la prise en compte des avis émanant des différents acteurs qui interviennent dans le secteur de la LAB et de la protection de la biodiversité en général (qu'ils soient en poste à Ndjamena ou dans les sites en province) se fera au gré de l'avancement des travaux et avec l'organisation de 2 ateliers de restitution, à Ndjamena, regroupant les différents acteurs :

- Un atelier technique sur les approches et outils à mettre en place dans les prochaines années pour améliorer la LAB : il regroupera les services techniques en charge des AP et de la biodiversité, ainsi que les autres partenaires institutionnels et acteurs de la conservation ;
- Un atelier de validation institutionnelle avec l'ensemble des institutions et partenaires financiers concernés qui servira à présenter et faire valider le projet de la stratégie LAB avec ses principales propositions.

Le résultat attendu est de produire une stratégie à long terme faisant consensus, dans lequel les différents acteurs pourront valablement s'engager pour l'avenir.

NB : les frais pour l'organisation des ateliers et des cadres nationaux qui accompagneront les experts sur le terrain seront à la charge de la coordination du programme APEF.

Dans la mesure de sa connaissance de la problématique LAB et du contexte spécifique tchadien, il est laissé à l'appréciation des consultants de pouvoir faire des propositions quant au plan de travail, aux acteurs à rencontrer, aux déplacements de terrain dans la mesure du nombre d'homme-jours fixés par les présents TDR et du respect des livrables indiqués ci-dessous. Le chef de mission établira ainsi en début des travaux un chronogramme de travail incluant l'agenda des 2 ateliers qui sera validé au démarrage de la présente mission au Tchad.

Résultats attendus (livrables)

- Une présentation PowerPoint exhaustive sera produite pour présenter aux acteurs les conclusions et les contenus et propositions principales du rapport draft (présentation qui sera faite lors des deux ateliers de restitution). Lors de ces ateliers les feedbacks des parties prenantes seront récoltés par les experts en vue de la rédaction du document pré-final.
- L'avant-projet de la stratégie nationale LAB, basée sur les résultats obtenus lors de la phase participative de consultation aussi bien que sur les feedbacks récoltés lors des ateliers de restitution, sera remis par les experts au plus tard 20 jours après la fin de leur mission au Tchad.
- Une présentation PowerPoint, exposée lors de l'atelier final de validation, qui résumera les principaux contenus et propositions de l'avant-projet de la Stratégie LAB. Les parties prenantes lors de l'atelier pourront suggérer des intégrations/modifications qui, si elles sont retenues, seront à intégrer par les experts dans la version finale de la Stratégie.
- Un document final (la « Stratégie Nationale LAB ») en format Word à remettre 3 jours après l'atelier de validation avec les parties prenantes.

Organisation et déroulement de la mission

Cette expertise sera menée par deux experts, un senior et un junior, répartis sur 2 missions, ex : janvier/février 2021 et mars/avril 2021 (le calendrier suivant est fourni de manière indicative et pourra être adapté en fonction de l'évolution et des contraintes imposées par la situation sanitaire Covid-19) :

Activités	Expert 1 (senior)	Expert 2 (junior)	Localisation
Consultation des institutions et partenaires (entretiens, réunions)	14	9	N'Djamena
Visites de terrain à l'intérieur du pays	15	15	Tchad (hors Ndjamena)
Organisation des ateliers de restitution et récolte des feedbacks en vue de la préparation du document pré-final	3	3	N'Djamena
Rédaction de l'avant-projet de la Stratégie nationale LAB	7	2	Domicile
Organisation et tenu d'un atelier pour la présentation de la « Stratégie nationale LAB » (version pré-finale) document	4	2	N'Djamena
Finalisation du document de la stratégie sur base des commentaires reçus après partage du document draft	2	1	N'Djamena
Total	44 jours	32 jours	

Profil et compétences de l'expert senior chef de mission

Profil :

- i) Diplôme d'études supérieures, minimum niveau master dans le domaine de l'environnement, de la sécurité, de la gestion d'unités de protection ou militaires, du renseignement etc., complété par une expérience professionnelle de terrain de 10 ans minimum dans la lutte contre la criminalité faunique / LAB dans le cadre d'aires protégées ou une expérience professionnelle pertinente pour une durée minimale de 15 années si l'expert n'a pas la formation académique demandée.

Compétences :

Un expert senior de haut niveau, spécialisé dans la lutte Anti-Braconnage dans les aires protégées et dans les zones périphériques. L'expert senior devra disposer des compétences et qualifications nécessaires à l'accomplissement de la mission et répondre aux critères de sélection ci-dessous.

- ii) Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le(s) secteur(s) lié(s) à la mission : conservation de la biodiversité, LAB, criminalité faunique, gestion AP ;
- iii) Très bonne connaissance des questions liées à la conservation de la faune et de la lutte anti braconnage ;
- iv) Au moins 10 ans d'expérience pratique sur les questions de la LAB, dont au minimum 5 ans de gestion technique sur le terrain dans des aires protégées ;
- v) Avoir déjà réalisé des expertises, études et stratégies de LAB à des échelles dépassant le cadre d'une aire protégée : nationale, régionale voire internationale ;

- vi) Avoir déjà eu une expérience et une bonne connaissance des problématiques faunique et LAB en Afrique, notamment en Afrique Centrale ;
- vii) Disposer de bonnes capacités rédactionnelles et communicationnelles ;
- viii) Maîtrise de la langue française ;
- ix) Disposer à travailler sous pression et à effectuer des déplacements sur le terrain ;
- x) Connaissance des habitats sahélo-sahariens, avec une expérience de terrain prouvée de la conservation de la faune au Tchad est un atout.

Profil et compétences de l'expert junior

Profil :

- xi) Diplôme d'études supérieures dans le domaine de l'environnement et de la gestion de la faune, complété par une expérience professionnelle de terrain de 7 ans minimum dans la conservation de la biodiversité ou gestion des aires protégées, ou une expérience professionnelle pertinente pour une durée minimale de 10 années si l'expert n'a pas la formation académique demandée.

Compétences :

Un expert junior de haut niveau, spécialisé dans la gestion et de la protection de la faune dans les aires protégées et dans les zones périphériques. L'expert junior devra disposer des compétences et qualifications nécessaires à l'accomplissement de la mission et répondre aux critères de sélection ci-dessous.

- xii) Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans au moins un des secteurs liés à la mission : conservation de la biodiversité, LAB, gestion AP ;
- xiii) Au moins 7 ans d'expérience pratique sur les questions liées à la conservation et protection de la faune, et à la gestion technique sur le terrain des aires protégées ;
- xiv) Connaissance profonde du fonctionnement des institutions publiques Tchadiennes, notamment du MEP (DCFAP, GFF) et des services déconcentrés de ce ministère.
- xv) Maîtrise de la langue française ; la connaissance de la langue arabe- tchadien est un atout ;
- xvi) Disposer à travailler sous pression et à effectuer des déplacements sur le terrain ;

Connaissance des habitats sahélo-sahariens, avec une expérience de terrain prouvée de la conservation de la faune au Tchad

Annexe 3 – TdR de la mission pour la création d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre du Programme APEF



**AT en appui à la mise en œuvre du Programme APEF
Contrat n°FED/2019/406-764**

Mission d'appui court terme

Termes de référence

pour la création d'un système informatisé de suivi de la mise en œuvre du Programme APEF

Catégorie d'expert : 1 expert senior en programmation et utilisation de logiciel d'open data
N. de jours de mission : 25 jours (dont 18 délivrés au siège du consultant et 7 à Ndjamena)

1 – CONTEXTE

Le programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union européenne à hauteur maximale de 33 millions d'euros (soit 21.6 milliards FCFA) pour une durée opérationnelle initiale de cinq ans (2017 - 2022). La convention de financement CF APEF n°FED/2016/039-048 a été signée entre le Tchad et l'Union européenne le 11 avril 2017. Cette durée a été prolongée de 18 mois par un avenant. La mise en œuvre du programme est assurée par le Ministère de l'Environnement et de la Pêche (MEP) à travers une cellule de coordination.

Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme indicatif national (PIN) 11^{ème} FED, secteur 2 "gestion durable des ressources naturelles". Ce programme vise une démarche concertée de conservation, gestion et mise en réseau de plusieurs aires protégées (AP) et écosystèmes fragiles (EF) à haute valeur écologique, culturelle et touristique au Tchad.

Il correspond également à l'engagement conjoint exprimé dans le PIN d'assurer un meilleur équilibre géographique des appuis, puisqu'il concerne les deux zones éco-climatiques principales du Tchad : le Grand écosystème fonctionnel de Zakouma en zone soudano-sahélienne, et les massifs de l'Ennedi et du Tibesti, les Oasis du Borkou et les Lacs Ounianga au titre du patrimoine culturel et écologique de la zone sahélo-saharienne.

L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations.

L'objectif spécifique du Programme est de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad. Il sera mis en œuvre spécifiquement dans les zones suivantes : niveau central (Ndjamena) et niveau provincial (Salamat, Guéra, Moyen Chari, Chari-Baguirmi, Ennedi, Borkou et Tibesti).

L'objectif spécifique du programme sera mis en œuvre à travers 3 résultats, tout en privilégiant un nombre très limité d'opérateurs et d'engagements spécifiques :

- **Résultat 1** : *Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel* : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées ;
- **Résultat 2** : *Grand écosystème fonctionnel de Zakouma* : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma est développé et mis en œuvre de manière concertée ;
- **Résultat 3** : *Patrimoines sahélo-sahariens* : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Pour assurer la cohérence globale de l'approche territoriale et écosystémique des Résultats 2 et 3, mise en œuvre par les opérateurs de terrain au niveau provincial, le Programme APEF a besoin de suivre l'avancement des activités de conservation de la biodiversité des opérateurs partenaires et d'évaluer le niveau d'atteinte des indicateurs et la performance globale du programme. Cette démarche permet de garantir une planification concertée et la coordination des activités menées dans le cadre du Programme APEF par l'entremise des différents ministères concernés, organisations et opérateurs sélectionnés.

Toujours dans le cadre du soutien de la DUE à la sauvegarde de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique au Tchad, il a été lancé en 2015 le projet « Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables » (AMCC-Tchad). Ce projet visait à appuyer le Tchad dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique et contribuer ainsi à l'émergence d'une économie résiliente au changement climatique et à faibles émissions de carbone. AMCC-Tchad a créé, au profit de la Direction de l'Education Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques (DEELCC/MEP), un système informatisé pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes s'inscrivant dans les priorités du Plan d'Action National d'adaptation (PANA) du Tchad et l'évaluation à moyen terme de la performance en matière d'adaptation au changement climatique. Cette base de données est exploitable grâce à une application web permettant d'enregistrer et d'analyser les données de terrain (indicateurs de cadres logiques, le plan et la matrice de suivi de chaque projet) afin de produire et diffuser des informations sur la mise en œuvre des projets d'adaptation au niveau nationale.

Le Programme APEF, en collaboration avec le projet AMCC-Tchad, mettra à jour le système existant développé par l'AMCC (BDD/DEELCC) afin de permettre au MEP d'avoir une base de données qui puisse héberger et d'intégrer en même temps les indicateurs de la biodiversité et ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques et d'utiliser de manière durable cette BDD pour le suivi-évaluation de ses activités.

2 - MANDAT ET RESPONSABILITES DU SPECIALISTE EN CRÉATION DE SYSTÈMES DE SUIVI ET BASES DE DONNEES

Sous l'autorité du MEP, et en étroite collaboration avec l'équipe de la coordination du Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles du Tchad (APEF), l'expert en création de

système de suivi-évaluation des projets et programmes travaillera sur la base des données déjà existante du projet AMCC-Tchad. Les services attendus de l'expert se résument comme suit :

- Rehaussement de la couche applicative de la base de données AMCC-Tchad. Changer la version actuelle (PHP5) avec la version récente (PHP7) ou (Node.JS & React, une nouvelle technologie de développement des plateformes).
- Redéfinition du modèle des données et de la structure des tables, actualisation des requêtes pour tenir compte du cloisonnement des données, mise à jour des différents états de sortie par projet et par catégorie de projets, prévision de nouveaux états de sortie intégrant les vues par catégorie de projet.
- Conversion des données existantes de la base pour s'adapter au nouveau modèle.
- Migration des données actuelles dans une catégorie spécifique afin de faciliter leur identification dans les requêtes.
- Révision de l'interface graphique en ajustant les menus, refonte de la page d'accueil avec intégration des logos des partenaires et des projets.
- Tests d'intégration et de non-régression.
- Formation du responsable de suivi-évaluation du programme APEF et deux cadres de la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP) du MEP à l'utilisation en tant qu'administrateurs, de la base de données.

3 - LIVRABLES ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus :

- la base de données AMCC-Tchad actualisée, testée et pleinement fonctionnante, capable d'intégrer, d'afficher et sortir les informations, les données et les indicateurs du Programme APEF.
- Les Responsables de Suivi-Evaluation du Programme APEF et deux cadres de la DCFAP formés et capables d'utiliser dans tous ses aspects la base de données (saisie des données, récupération de données etc.).

4 - CALENDRIER

La phase de travail proprement dite s'étend, à titre indicatif, du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021. La durée de l'appui technique est de 25 jours ouvrables. Les livrables attendus seront délivrés 45 jours après la signature du contrat.

5 - DEROULEMENT ET PHASAGE DE L'EXPERTISE

Le déroulement de la mission de l'expertise se fera selon les étapes suivantes :

- 1) Une première phase de travail à distance pendant lequel l'expert préparera et développera les contenus et la structure informatique de la nouvelle BDD. Pendant cette phase l'expert fournira aussi

le dispositif permettant de déployer une version de test en ligne qui sera testée par APEF à travers des séances de téléconférence. Lors de cette phase, APEF fournira à l'expert toutes les informations nécessaires à travers des échanges par email.

- 2) Une deuxième phase de travail à N'Djamena, pendant laquelle l'expert avancera dans la restructuration de la BDD en complétant la saisie des informations sur le programme et ses activités. Il conduira également les tests de fonctionnalité, le paramétrage et la validation et l'ajustement du contenu de la BDD. Pendant cette phase de travail au Tchad l'expert conduira le training des utilisateurs et des 3 administrateurs (l'expert suivi-évaluation APEF plus deux cadres DCFAP) sur l'alimentation de BDD en données, l'exploitation etc.

6 – PROFIL RECHERCHE

Le ou la candidat (e) doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

Qualification

Être titulaire d'un diplôme supérieur en informatique appliquée (Bac + 5 minimum) ou expérience confirmée dans la programmation et l'utilisation de logiciel d'open data (ex. : MySQL, Fulcrum, Magpi, etc.)

Expériences et aptitudes requises

- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans la conception ou le développement de bases de données ;
- Avoir au moins déjà développé 3 applications web intégrant une base de données ;
- Avoir une bonne connaissance des langages de programmation, de logiciels Windows, SQL, et PHP ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans en développement/programmation et la conduite de processus similaire ;
- Avoir déjà développé une base de données pour le système de suivi de projets ;
- Etre capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;

Avoir une bonne connaissance de la langue française et une aptitude à communiquer par écrit et oralement

Annexe 4 – Guide des Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination



Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) Décision n° FED/2016/039-048.

Guide des Comités Provinciaux de Suivi et de Coordination.

Cas du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)

1. Introduction

Le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) est financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 33 millions d'euros (soit 21.6 milliards FCFA), pour une durée opérationnelle de 6 ans et demi (2017–2023). La Convention de Financement (CF) n° FED/2016/039-048 du Programme APEF est a été signée entre la République du Tchad et l'Union européenne le 11 avril 2017.

Il intervient au niveau central (N'Djamena) et dans les provinces du Salamat, du Guéra, du Moyen Chari, du Chari-Baguirmi, de l'Ennedi Est et Ouest, du Borkou et du Tibesti.

Le programme APEF a pour objectif général de *promouvoir la conservation durable de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine en prenant en compte les besoins des populations locales* en se basant sur une approche de gestion des aires protégées intégrant le développement territorial, l'écotourisme et l'engagement communautaire dans les *zones sahélo-saharienne* et dans le grand écosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

- ✓ **P2** : Les fournitures des services et réalisations des infrastructures afin de consacrer l'engagement des acteurs clés du GEFZ dans la protection, la gestion durable, la valorisation des AP, des RN et des habitats adjacents
- ✓ **P3** : la promotion des activités alternatives et génératrices de revenus durables contribuant au développement endogène des communautés, ainsi qu'à la gestion durable des RN et à la diminution des pressions sur les AP du GEFZ.

Tous ces inputs constituent les bases de l'appui au développement territorial, à la gestion et la valorisation communautaires des ressources naturelles et des habitats en périphérie des aires protégées. Ils doivent pouvoir contribuer au développement et la mise en œuvre d'un modèle intégré de gestion concertée du GEFZ.

L'approche de mise en œuvre du Programme APEF prévoit la mise en place des comités de suivi et de coordination au niveau provinciale afin de renforcer l'orientation stratégique et l'appréciation de la qualité des réalisations.

Dans cette optique et aux fins d'une meilleure appropriation locale des résultats du Programme, il est prévu de transférer aux Comites Provinciaux d'action du Guerra et du Salamat **(i)** la responsabilité du suivi de **proximité** et notamment les suivi des méthodologies d'interventions avec les communautés locales et **(ii)** la mobilisation des acteurs clés de la conservation de la biodiversité dans la construction, le développement et la mise en œuvre d'un modèle de conservation du « Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma » (GEFZ) de manière concertée.

Le présent guide pratique est conçu en tant outil d'aide à la décision dans la mise en place et le fonctionnement des Comités Provinciaux de Suivi et coordination (CPSC).

Ces structures spécifiques qui seront ainsi mis en place sous l'égide des CPA visent à garantir que les activités entreprises par les partenaires du programme APEF sont :

- D'une part, conformes aux priorités/objectifs des présentes conventions de financement à **savoir** : ***l'Appui au développement territorial, à la gestion et la valorisation communautaire des ressources naturelles et des habitats en périphérie des aires protégées pour contribuer au développement du modèle intégré et concerté du grand écosystème fonctionnel de Zakouma ; et***
- D'autre part, ses activités sont ***mises en œuvre dans une perspective de durabilité dans le temps et dans l'espace.***

Ces comités auront essentiellement deux fonctions ; **une fonction de suivi** des activités et **une autre de coordination des acteurs** intervenant dans le GEFZ.

(i) La fonction de suivi, sera fondamentalement qualitative et se focalisera sur :

- La qualité des processus de consultations des communautés locales, de mobilisation et de coordination des intervenants dans le GEFZ dans l'optique d'une meilleure conservation de la biodiversité et une gestion concertée des ressources naturelles ;
- L'efficacité des initiatives d'appui au développement territorial dans les provinces du Guéra et du Salamat ;
- Le processus de règlement des éventuels conflits en termes d'acteurs engagés et en termes de méthode de consultation/médiation ;
- Les effets des stratégies de renforcement des moyens d'existences de populations riveraines des aires et sites protégées.

(ii) **La fonction de coordination des acteurs dans le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma** se focalisera sur :

- La combinaison des différentes compétences autour d'une même finalité (développement territorial intégrant la conservation, dans le GEFZ) ;
- L'articulation et ou l'alignement des opérations et stratégies des acteurs avec les priorités des plans de développement provinciaux et les Schémas provinciaux d'aménagement du territoire, existants ou à élaborer ;
- La facilitation du dialogue et la coopération entre différents acteurs du terrain dans le GEFZ ;
- La communication et la lisibilité des interventions auprès des populations et autorités locales (maîtres d'ouvrage locaux) et donc d'en améliorer les recours éventuels.

Concrètement le programme APEF à travers les comités provinciaux de suivi et coordination apportera son appui au renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEP, des Comités Provinciaux d'Actions (CPA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) leur permettant de jouer un rôle significatif dans le suivi et la coordination des actions et des acteurs dans l'espace du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma. De ce pas, les activités des comités provinciaux de suivi et coordination sont une partie intégrante des composantes du Programme APEF dans les provinces du Salamat et du Guéra.

2. La mise en place des comités

LE PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES COMITÉS PROVINCIAUX DE SUIVI ET COORDINATION ET LEUR FONCTIONNEMENT

Sur proposition des Délégués provinciaux en charge de l'Environnement et des Chargés Provinciaux de suivi et coordination du programme APEF au Guéra et au Salamat) et sous l'égide du Comité Provincial d'Action, il sera mis en place un cadre provincial d'information et d'action dénommé « **Comité provincial de suivi et coordination** (CPSC). C'est une plateforme multisectorielle et multi acteurs en matière de protection de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et développement durable. Cette structure assurera l'intersectorialité, la concertation et la coordination entre les partenaires et les acteurs concernés intervenant dans le GEFZ.

LES ENJEUX ET LES PRINCIPES

Le présent guide pour la mise en place des comités provinciaux de suivi et coordination est élaboré conformément à l'objectif spécifique du Programme qui est **de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad dont le résultat recherché est le développement et la mise en œuvre de manière concertée d'un modèle de conservation du GEFZ**. Le but est de mettre en place un processus par lequel les représentants des ministères clés, les opérateurs du programme APEF, les autres intervenants et les représentants des communautés directement concernées, suivent et participent à la coordination des activités envisagées, à la détermination des mesures nécessaires, à la concrétisation des objectifs de conservation et de protection de la diversité biologique, apprécient les alternatives et les mesures d'accompagnement proposées, ainsi que leurs exécutions sur le terrain.

Conformément aux actions prévues dans son cadre logique (CL), le Programme APEF a déterminé trois indicateurs pour mesurer l'atteinte du Résultat 2 A5 (**Un modèle de conservation du « grand écosystème fonctionnel de Zakouma » (GEFZ) est développé et mis en œuvre de manière concertée.**

- (i) les outils de régulation des conflits faune-élevage/agriculture sont mis en place et appropriés par les acteurs en périphérie des aires protégées,
- (ii) la relocalisation du village de Bône s'insère dans le développement du territoire du GEFZ ;
- (iii) les communautés riveraines des AP et zones de chasse bénéficient des retombées et recettes touristiques (écotourisme, chasse), et des projets de valorisation RN, permettant de contribuer au fonctionnement des comités locaux de gestion, à la LAB/suivi écologique villageois par les jeunes de la localité et à la réalisation des micro-initiatives.

Le présent guide décrit les procédures de mise en place et le fonctionnement permettant l'implication des acteurs clés et des populations locales aux activités envisagées dans le GEFZ, et à la définition de mesures idoines pour la minimisation des impacts sociaux négatifs. Le CPSC ainsi proposé repose sur une approche consensuelle où les communautés locales et les autres parties prenantes notamment les ONG et associations locales, joueront un rôle central dans la mise en œuvre des différentes activités découlant des plans d'actions des opérateurs du programme dans le GEFZ.

Un des principes de base est que le programme APEF via les opérateurs et partenaires n'engagera aucune activité pouvant provoquer le **déplacement « physique » involontaire de personnes ou de population**. De ce fait le Programme APEF exige fortement que le développement territorial et la mise en œuvre des actions se fassent avec la participation des populations locales. Le programme et ses partenaires promeuvent aussi des approches de gestion novatrices des ressources naturelles dans une optique de conservation de la biodiversité et de durabilité des moyens d'existences des populations.

L'idée de coordination des acteurs porte pour chacun des acteurs clés dans le GEFZ un certain nombre de conséquences : ouverture à d'autres cultures de métiers, ré-interrogation sur son mode de fonctionnement et ses pratiques de management.

L'enjeu pour les Comités Provinciaux d'Action du Guerra et du Salamat consiste donc à convaincre les acteurs présents sur le terrain de la plus-value, individuelle et collective de la coordination.

MANDATS /ATTRIBUTIONS/MISSIONS DU COMITÉ PROVINCIAL DE SUIVI ET DE COORDINATION

(i) Le mandat des CPSC

Le CPSC a pour mandat de suivre et d'examiner les aspects techniques, administratifs, méthodologiques et socioéconomiques de la mise en œuvre des activités du Programme APEF. Il s'agit notamment :

- d'analyser la planification trimestrielle des partenaires de mise en œuvre (plans d'activités et résultats attendus) ;
- d'apprécier et d'analyser les réalisations des projets (activités et résultats) sur la base des rapports périodiques des opérateurs, des rapports d'évaluations ou des d'études, etc. ;
- d'analyser les difficultés d'ordre technique ou administratif au niveau de la province et de faire des recommandations pour la bonne marche des projets.

(ii) Les missions des CPSC

Ainsi, les CPSC auront pour principales missions :

- Le suivi des activités spécifiques du programme APEF mis en œuvre par les consortiums d'ONG au niveau du GEFZ (principalement au Salamat et au Guéra) ;

- L'appui et la facilitation de la coordination des acteurs clés et des activités menées dans l'espace du GEFZ entre les ONG du Consortium d'opérateurs en zone périphérique des Aires protégées et African Parks Network (APN) qui possède aussi le mandat de gestion du Parc National de Zakouma (PNZ), de la Réserve de Faune de Siniaka Minia (RFSM) et dans les zones de migration de la faune dans le GEFZ ;
- La mobilisation des partenaires institutionnels, des services déconcentrés des Ministères clés et des acteurs de la société civile en vue de mettre en place une coordination intersectorielle et une planification concertée sur la base des schémas provinciaux d'aménagement du territoire permettant d'intégrer les enjeux de la conservation de la biodiversité en particulier dans le GEFZ ;
- La promotion de partenariats et la cohérence des activités du Programme APEF avec celles des autres intervenants dans le GEFZ.
- Le suivi et l'appréciation de la qualité de la mise en œuvre par les opérateurs des stratégies de renforcement des capacités et d'appropriation par les populations cibles des processus de développement territorial, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des aires protégées dans le GEFZ ;
- La communication et le partage d'information sur les bonnes pratiques en termes de renforcement des capacités (organisationnelles, techniques et économiques) des populations cibles.
- La cohérence et l'efficacité des actions en cours, moyen et long terme visant l'amélioration de la valorisation des Ressources Naturelles et des Aires protégées au bénéfice des populations sédentaires et nomades dans le GEFZ sur la base des schémas provinciaux d'aménagement du territoire et des plans d'aménagement des aires protégées.
- L'accompagnement de l'ensemble des acteurs engagés dans le GEFZ dans la prévention, l'atténuation, et à l'élaboration des stratégies de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et ou l'aménagement du territoire.
- L'élaboration et la présentation d'un rapport provincial trimestriel au CPA sur l'état d'avancement et la mise en œuvre des activités. ;

COMPOSITION DU CPSC

La composition du Comité doit tendre vers la meilleure représentativité possible des acteurs clés dans le GEFZ. Pour ce faire en voici quelques repères à considérer dans l'identification des membres :

- 1) Tenir compte du territoire qui serait potentiellement touché par les activités des projets mises en œuvre par les partenaires du Programme ainsi que les zones avoisinantes.
- 2) S'assurer d'avoir une composition représentative des préoccupations, des contributions significatives, des intérêts et des opinions des acteurs concernés.
- 3) S'assurer de la diversité et de l'équilibre des points de vue et des visions du développement territorial des Provinces du Guéra et du Salamat.
- 4) S'assurer d'inclure des représentants d'une diversité d'organismes du milieu (étatiques, non étatiques, associations locales, etc.)

La composition du CPSC est fixée par un arrêté du Gouverneur de la Province. De manière standard, le CPSC est composé de trois catégories de participants :

- **Le/la président(e).** La présidence du CPSC est assurée par le représentant du ministère technique de tutelle du Programme APEF notamment par le Délégué provincial du Ministère de l'Environnement et de la Pêche.
- **Les structures et institutions** Il s'agit du Chargé provincial de suivi et coordination du programme APEF, les délégations et services déconcentrés du secteur rural, du plan, du tourisme, et de l'aménagement du territoire. Les ONGs ayant des activités dans le domaine de la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles dans le GEFZ, les représentants des producteurs et des éleveurs, les organisations faitières des femmes et des jeunes et enfin les consortiums d'ONG partenaires du Programme APEF.
- **Les projets et programmes.** Il s'agit des représentants des projets et Programmes intervenant dans le GEFZ et dont les activités impactent directement ou indirectement la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles en général.

En cas de besoin, le CPSC peut avoir recours à toute structure, institution ou personne-ressource compétente susceptible de contribuer dans l'accomplissement de sa mission.

LA DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le chargé de suivi et de coordination du Programme APEF et le Délégué Provincial de l'Environnement et de la Pêche proposent au CPA une première sélection d'acteurs clés susceptibles de faire partie du CPSC. La composition du comité pourrait ensuite être finalisée à partir de propositions faites par les membres du CPA de cette première sélection.

L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI

Dans le cycle de vie d'un comité de suivi et de coordination ou lors des changements de phase du projet, certains membres, ou l'ensemble de ceux-ci, auront probablement à quitter le comité et seront remplacés par d'autres.

LE FONCTIONNEMENT DU CPSC

Le bon fonctionnement d'un comité de suivi repose, entre autres, sur la transparence de l'information, la représentativité des membres, l'ouverture d'esprit du représentant du promoteur du projet et l'engagement de tous les membres de même que sur l'impartialité de l'animateur principal (le Président). La concentration des efforts sur les enjeux prioritaires aux yeux des membres du comité ainsi que sur des sujets jugés stratégiques aide également à maintenir l'intérêt des membres et la qualité de leur contribution aux travaux du comité. A cet effet l'élaboration d'**un règlement intérieur du comité serait d'une grande utilité. En tous les cas, la clarté, la souplesse et l'adaptabilité des règles de fonctionnement du comité devraient être visées.**

Sessions ordinaires du CPSC

➤ Périodicité des sessions

Le Comité provincial de Suivi et Coordination se réunit en session ordinaire une fois par trimestre avant l'organisation du CSO du Programme APEF afin de prendre en compte toutes les recommandations. La session ordinaire doit se tenir au plus tard, 10 jours après le début du trimestre afin d'aligner leurs propres plans de travail avec les plans de travail trimestriel des partenaires de mise en œuvre des projets. Il serait souhaitable que les *sessions ordinaires des CPSC ne coïncident pas avec les réunions trimestrielles du Comité de Suivi*

opérationnel du Programme APEF au niveau national, il est recommandé donc d'ajuster les dates pour éviter le chevauchement.

➤ Préparation des sessions du CPSC

✚ **Ordre du jour**

Les points à inscrire à l'ordre du jour de la session ordinaire du CPSC sont retenus de commun accord entre le président du CPSC et le Chargé provincial du programme APEF dans la Province. Les autres membres du CPSC peuvent suggérer aux deux acteurs précités, des points à inscrire à l'ordre du jour. Toutefois les cinq points ci-après doivent être toujours inscrits à l'ordre du jour des sessions ordinaires du CPSC :

- ♣ Suivi de la mise en œuvre des recommandations du CPSC précédent (si applicable) ;
- ♣ Etat d'avancement de la mise en œuvre des projets par les partenaires du programme APEF sur le terrain ;
- ♣ Difficultés/contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des projets.
- ♣ Analyse des tableaux de bord
 - Tableau de bilan trimestriel de mise en œuvre des activités du CPSC ;
 - Tableaux de suivi des recommandations des évaluations et études externes des projets mis en œuvre).
- ♣ Programmation des activités pour la période suivante.

✚ **Documents et invitations des membres.**

Les différents tableaux de bord, la planification des activités du trimestre suivant ainsi que les copies des différentes présentations à faire au cours de la session, doivent être préparés par le Chargé provincial de suivi et coordination APEF, les équipes des partenaires du programme APEF et les autres présentateurs éventuels, puis envoyés aux participants en même temps que les invitations, au moins une semaine avant la tenue de la session. Les invitations sont signées par le Délégué Provincial du Ministère de l'Environnement et de la Pêche, Président du CPSC.

➤ **Lieu de tenue de la session ordinaire et logistique**

Les sessions du CPSC se tiennent dans les locaux de la Délégation de l'Environnement. Toutefois, en cas d'indisponibilité conjoncturelle/provisoire des locaux qui risque de compromettre le délai de tenue du CPSC, un autre lieu pourra être retenu de commun accord entre le Président du CPSC et le Chargé de suivi et coordination du Programme APEF. Le programme APEF via son chargé de Suivi et coordination doit s'assurer de la logistique et/ou mettre à la disposition de la session, le matériel et les fournitures nécessaires.

Activités du CPSC entre deux sessions ordinaires

➤ **Sessions extraordinaires du CPSC**

En cas de besoin et d'urgence ne pouvant attendre la date de tenue de la prochaine session du CPSC, le président peut convoquer des sessions extraordinaires du CPSC. L'ordre du jour de la session extraordinaire est spécifique à la situation d'urgence et sera retenu de commun accord entre le Président du CPSC et le Chargé provincial de suivi et coordination. Les invitations seront envoyées aux participants 24 heures au moins avant la date et l'heure de tenue de la session et doivent en préciser l'ordre du jour.

➤ **Réunions d'équipes restreintes du CPSC**

Le CPSC peut décider de mettre en place des commissions **ad' hoc** pour connaître ou approfondir l'analyse d'un dossier ou d'une situation. Entre deux sessions, cette décision peut être aussi précisée par le Président du CPSC, de commun accord avec le Chargé provincial de suivi et coordination. Il peut s'agir de séance de travail entre les membres de la commission ad' hoc avec d'autres acteurs partenaires ou non du Programme APEF. La commission ad' hoc rend compte au Président et/ou au CPSC à sa prochaine réunion ordinaire.

➤ ***Mission de suivi sur le terrain***

En cas de besoin, le CPSC peut décider d'effectuer une mission sur le terrain afin de se rendre compte de visu des réalités et vérifier les informations qui remontent du terrain. Dans ce cas, le CPSC désignera en son sein, au maximum 2 membres (non-acteurs directs de mise en œuvre sur le terrain) qui feront partie de la mission de suivi sur le terrain. Les membres désignés rendront compte au Président et au CPSC à sa prochaine réunion ordinaire. Le CPSC ne peut pas effectuer plus d'une mission par trimestre sur le terrain.

➤ ***Participation aux réunions de comité de suivi opérationnel du Programme APEF au niveau national***

En tant que structure mandatée du suivi et de la coordination sur le terrain, le CPSC doit rendre compte au comité de suivi opérationnel de ses activités. A cet effet, le Président du CPSC ou le Chargé de suivi et de coordination du Programme APEF au nom du Président du CPSC, intervient le cas échéant au cours du comité de suivi Opérationnel pour faire un bref point de déroulement des activités du CPSC et attirer l'attention sur des points sensibles de la mise en œuvre des projets dans sa zone de responsabilité.

Les rôles du chargé de Suivi et coordination au sein du CPSC.

Au sein du CPSC, le secrétariat technique sera assuré par le Chargé de suivi et coordination du Programme APEF et ses principales tâches sont de :

- Centraliser, synthétiser et partager les informations collectées sur le terrain et/ ou fournies par les opérateurs de mise en œuvre du Programme APEF ;
- Elaborer et faire valider techniquement les rapports du CPSC qui seront soumis à l'appréciation du Comité Provincial d'action (CPA) avant sa diffusion. ;
- Préparer les réunions trimestrielles du CPSC et en dresser les comptes rendus.

3. Appui technique et financier pour le CPSC

L'assistance technique intersectorielle

L'assistance technique du Programme APEF a pour mission de promouvoir une approche intersectorielle du développement territorial intégrant la conservation, dans les provinces concernées par le résultat 2 dans le (GEFZ). Ces appuis sont :

- une meilleure intégration de la conservation dans les politiques nationales et locales de développement et d'aménagement du territoire GEFZ ;
- un renforcement des capacités des Services déconcentrés du MEP, des Comités Provinciaux d'Actions (CPA) et des Comités Départementaux d'Actions (CDA) permettant d'assurer des cadres de concertation, et un dialogue multisectoriel et d'actions durables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique entre les partenaires de la conservation et les partenaires du développement.

L'appui en suivi évaluation

Le responsable de Suivi et Evaluation au sein de la Coordination Nationale du Programme APEF appuiera les Comités Provinciaux de suivi et de coordination à mettre en place un système simplifié de S&E dès leur

installation dans les provinces. Il y apportera de l'assistance technique dans l'élaboration des outils de collecte des données et l'analyse des informations recueillies sur le terrain pour le suivi des mesures d'accompagnement et de renforcements des capacités des communautés locales prévues par les opérateurs au niveau local. A cet effet le CPSC devrait définir et avec l'appui du responsable S&E du Programme APEF ses propres indicateurs pour assurer le suivi et évaluer la mise en œuvre des différentes actions prévues dans les plans d'actions des opérateurs. Les dispositions précises pour la collecte des données seront mises en place au démarrage et sur la base des plans d'action des opérateurs.

Le financement des travaux du comité.

Le Programme APEF prendra en charge dans les limites du budget disponible les coûts des petits équipements de bureau, des séances de travail, des ateliers de renforcement de capacités, ainsi que les frais des déplacements pour le suivi des activités du Programme.